

Service Prévention des  
Pollutions et des Risques

Division Risques Naturels  
et Hydrauliques

# Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

## SPC Vilaine et côtiers bretons

Septembre 2015



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Bretagne



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

BRETAGNE

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>NOTICE DE PRESENTATION</b> .....	<b>5</b>
<b>REGLEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 1 - INTERVENTION DE L'ÉTAT</b> .....	<b>11</b>
1.1 - Territoire de compétence.....	11
1.2 - Périmètre d'intervention.....	11
1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la surveillance et l'information sur les crues.....	12
<b>ARTICLE 2 - INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES</b> .....	<b>12</b>
2.1 - Mise en place d'un dispositif local.....	12
2.2 - Le dispositif de surveillance du Trieux.....	13
<b>ARTICLE 3 - INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES</b> .....	<b>13</b>
3.1 - Dispositifs de mesures.....	13
3.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	14
3.3 - Autres données et informations recueillies par le SPC.....	15
<b>ARTICLE 4 - DISPOSITIF D'INFORMATION</b> .....	<b>16</b>
4.1 - Descriptif général.....	16
4.2 - Conditions d'accès au dispositif.....	19
<b>ARTICLE 5 - ÉCHÉANCIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>21</b>

## PREAMBULE

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

Elle s'est concrétisée de manière opérationnelle par la mise en œuvre depuis 2006 de la vigilance « crues ». Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L.564-1, L.564-2, L.564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012. Le présent RIC met en œuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire du SPC Vilaine et côtiers bretons, rattaché à la DREAL Bretagne suite à l'arrêté ministériel du 4 juin 2013. Il remplace le précédent RIC du SPC Vilaine et côtiers bretons approuvé par arrêté du 4 décembre 2006, et est composé d'une notice de présentation et d'un règlement.

## Sigles utilisés dans le présent document

<b>CMIR</b>	Centre Météorologique Inter-Régional
<b>COZ</b>	Centre Opérationnel de Zone
<b>DDT (M)</b>	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
<b>DGALN</b>	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
<b>DGPR</b>	Direction Générale de la Prévention des Risques
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>EDF</b>	Électricité De France
<b>MEDDE</b>	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
<b>RDI</b>	Référent Départemental Inondation
<b>RIC</b>	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues
<b>Schapi</b>	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
<b>SDPC</b>	Schéma Directeur de Prévision des Crues
<b>SHOM</b>	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
<b>SIDPC</b>	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
<b>SMATAH</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement Tourisme de l'Aulne et de l'Hyères
<b>SPC</b>	Service de Prévision des Crues
<b>SPC Vcb</b>	Service de Prévision des Crues Vilaine et côtiers bretons

## NOTICE DE PRESENTATION

La Bretagne compte plus de 30 000 km de cours d'eau. L'eau est présente partout en surface. Dans cette région habituée aux brusques changements de temps, les collines très arrosées (Monts d'Arrée 1500 mm/an), contrastent avec le littoral et certains bassins dont la pluviométrie est l'une des plus faibles de France (Rennes 700 mm/an).

La variabilité du climat breton s'exprime aussi d'une année à l'autre. Des crues importantes se sont produites dans les dernières décennies sur les différents sous-bassins, notamment en janvier 1995, décembre 1999 et durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014.

La ligne de crête qui part des Monts d'Arrée en allant vers l'est partage la Bretagne en deux parties très inégales :

- au sud, des bassins versants de taille plutôt significative allant vers le sud et se jetant dans l'Océan Atlantique (Vilaine, Aulne, Laïta, Odet, Blavet) ;

- au nord, des bassins versants de taille plutôt réduite allant vers le nord et se jetant dans la Manche (Couesnon, Rance, Trieux, Léguer, rivière de Morlaix).

Le débit moyen annuel des cours d'eau est plus élevé à l'ouest où les précipitations sont plus abondantes qu'à l'est. Les sous-sols bretons imperméables entraînent des variations de débits suivant de près les variations de pluviométrie. Les débits importants et les risques de crues sont par conséquent observés en hiver.

La situation hydrographique de la Bretagne est caractérisée, à la fois par des cours d'eau à crue lente, à l'exemple du Blavet ou de la Vilaine et de ses affluents, mais aussi par des cours d'eau assez courts (rivière de Morlaix, Aulne, Odet et Laïta) qui réagissent en quelques heures à des précipitations assez intenses, lorsque les sols sont déjà très humides. De plus, les estuaires des fleuves côtiers bretons, dont les rives sont les plus densément peuplées, ont un fonctionnement hydraulique particulier : la marée et les phénomènes météorologiques (vent et pression) peuvent jouer un rôle important dans les écoulements d'eau douce provenant du continent.

### **La rivière de Morlaix (Queffleuth, Jarlot, Tromorgant)**

La ville de Morlaix se situe à la confluence de deux rivières : le Queffleuth et le Jarlot, qui forment la rivière de Morlaix. Le Queffleuth et le Jarlot prennent leur source sur le versant nord des Monts d'Arrée et leurs cours sont orientés sud-nord. La longueur de ces cours d'eau est très courte (une vingtaine de km) et les bassins versants étroits, ce qui explique les temps de réponse très courts.

Le Queffleuth et le Jarlot sont canalisés à l'amont de Morlaix, dans deux galeries souterraines qui se rejoignent en une galerie unique à partir de leur confluence. La galerie souterraine traverse la ville de Morlaix sur une longueur de 500 mètres avant de déboucher dans le bassin à flot (port de plaisance) formé par un barrage et une écluse équipée de vannes.

L'estuaire de la rivière de Morlaix mesure 10 km de longueur entre l'écluse et l'embouchure à Carantec. La limite amont de l'incidence maritime se situe dans la galerie souterraine, sous la place des Otages, à Morlaix.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février,

lorsque les sols sont saturés. Toutefois, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin versant peuvent se produire même en été.

La ville de Morlaix, située en fond d'estuaire, est sous l'influence de la marée. De légers débordements peuvent se produire dans le centre-ville en cas de grandes marées avec ou sans surcotes, même en l'absence de crue des rivières. D'autres quartiers de Morlaix sont inondables par les crues du Queffleuth et du Jarlot à l'amont de la section canalisée (galerie souterraine) : allée du Poan Ben, rue de Paris, rue de Brest, ...

Lorsque les coefficients de marée sont élevés (avec ou sans surcotes), la marée peut constituer un frein aux écoulements de la rivière et générer des inondations importantes au niveau de la confluence. C'est le cas des crues du 11 février 1974 et des crues des 12 et 13 décembre 2000, où les conditions de marée défavorables ont retardé et limité l'évacuation de la crue vers la mer.

Lors de la crue du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le coefficient lors de la pleine mer du soir était important (100). Toutefois, il y a eu un déphasage entre l'heure de la pleine mer et l'arrivée de la pointe de crue due aux précipitations, dans l'estuaire de Morlaix. La marée n'a pas eu d'impact négatif sur l'évacuation de la crue en mer. Pendant l'hiver 2013-2014, les crues les plus importantes sont survenues lors de marées de faibles coefficients (54 le 24 décembre 2013 et 55 le 6 février 2014) ; les crues ont été moins importantes au moment des marées de vives eaux (coefficients de 103 le 4 janvier 2014, 113 le 1<sup>er</sup> février 2014 et 114 le 3 mars 2014).

La ville de Morlaix a connu plusieurs inondations importantes dans le passé : 1880, 1883, 1925 et 1974 par exemple et plus récemment 1995, les hivers 2000/2001 et 2013/2014. Lors de la crue du 24 décembre 2013, une centaine de bâtiments a été endommagée dans la ville de Morlaix, 2 parkings souterrains ont été inondés entraînant des dommages sur une soixantaine de véhicules.

## **Le bassin de l'Aulne (Aulne et Hyère)**

Le bassin versant de l'Aulne occupe le centre du département du Finistère et s'inscrit entre deux lignes de relief quasiment parallèles : les Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au sud. L'Aulne et ses principaux affluents, l'Hyères à l'est et l'Ellez à l'ouest, drainent le bassin versant le plus grand du Finistère et le troisième bassin hydrographique breton après ceux de la Vilaine et du Blavet. Son réseau hydrographique superficiel est dense et présente une réponse rapide à la pluviométrie.

Une partie de l'Aulne et de son principal affluent l'Hyères est canalisée (Canal de Nantes à Brest).

Les marées de vives eaux remontent dans le dernier bief de la section canalisée (Guily-Glas).

Les zones inondables les plus importantes en nombre d'habitations concernées, se situent à Châteaulin et Port-Launay, en aval. Quelques maisons riveraines du canal sont aussi concernées à Pleyben (Pont-Coblant), Saint-Coulitz (lieu dit « la pointe ») et Châteauneuf-du-Faou.

La commune de Port-Launay, située en bordure du canal juste à l'amont de l'écluse de Guily-Glas, peut connaître des inondations d'origine maritime (grandes marées augmentées de surcotes) et / ou fluviale (crue de l'Aulne). À Châteaulin, l'influence maritime est un peu moins déterminante, mais elle peut constituer un facteur aggravant en

période de crue (« frein » à l'écoulement des eaux).

Les plus fortes crues du XX<sup>ème</sup> siècle ont été observées, comme dans les autres bassins versants finistériens en 1925, 1974, 1990, 1995, durant l'hiver 2000-2001 et l'hiver 2013-2014. Les archives relatives au canal de Nantes à Brest ont par ailleurs permis de conserver la mémoire de crues « exceptionnelles » en 1846 et entre 1880 et 1883.

Les crues de 2000-2001 ont touché environ 400 habitations, de nombreux équipements publics (Trésor public, bibliothèque, maison communale...), des infrastructures (usine de production d'eau potable, station d'épuration) et des entreprises. L'importance des dommages s'explique par la concomitance des pointes de crues de l'Aulne et de l'Hyères qui a produit une pointe unique sur l'aval.

### **Le bassin de l'Odet (Odet et Steïr)**

L'Odet prend sa source sur le versant sud des Montagnes Noires, et son cours, tout comme celui du Jet, est orienté globalement NE-SO jusqu'à sa confluence avec le Steïr à Quimper. Le bassin versant du Steïr, ainsi que l'estuaire de l'Odet, en aval de la confluence, sont plutôt orientés nord-sud. Selon l'origine des épisodes pluvieux, cette différence d'orientation des versants induit parfois des réponses différentes des deux rivières et des crues plus accentuées sur l'un ou sur l'autre cours d'eau.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février, lorsque les sols sont saturés. Toutefois, comme sur les autres bassins versants, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin peuvent se produire même en été et il convient d'être vigilant toute l'année.

La limite amont de l'influence maritime dans l'estuaire de l'Odet (pour les cotes théoriques des plus grandes marées et hors crue) se situe aux environs de la confluence de l'Odet et du Jet, et au niveau du barrage du Moulin du Duc sur le Steïr. L'influence de la marée est très nette au centre-ville de Quimper, et notamment à la confluence de l'Odet et du Steïr. Les quartiers de Locmaria, du Cap Horn, le quai de l'Odet, les quartiers riverains du Steïr peuvent être inondés en cas de grandes marées augmentées de surcotes.

Parmi les crues récentes, on identifie celles de février 1974, janvier 1995, décembre 1999 et les hivers 2000/2001 et 2013/2014.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : importants dommages dans l'agglomération de Quimper (ville inondée sur 175 hectares, environ 240 magasins sinistrés, 400 habitations inondées, évacuation de la maison de retraite et de plusieurs bâtiments de services publics, entreprises et équipements durement touchés).

### **Le bassin de la Laïta (Isole et Ellé)**

L'axe d'écoulement général de l'Isole et l'Ellé est orienté nord-sud. Le bassin versant de l'Isole a une forme étroite et allongée et la rivière ne reçoit que des affluents de faible extension. Le bassin versant de l'Ellé a une forme beaucoup plus évasée en amont, la vallée se resserrant ensuite à partir des Roches du Diable. L'Ellé reçoit deux affluents principaux : l'Aër en rive gauche et l'Inam en rive droite.

L'Ellé et l'Isole se rejoignent à Quimperlé pour former la Laïta, estuaire maritime débouchant au Pouldu. Il s'agit d'une ria dont l'axe d'écoulement est orienté Nord-Sud. L'influence de la marée est très nette à Quimperlé.

Les bassins versants de l'Ellé et de l'Isole sont très peu urbanisés. Les versants abrupts sont occupés par des zones boisées. Les deux bassins versants sont caractérisés par l'existence de zones humides relativement importantes jouant un rôle primordial dans le stockage et l'amortissement des crues.

Les quais de la Laïta à Quimperlé (quais Brizeux et Surcouf) sont fréquemment inondés en période de forts coefficients de marée, lorsque celle-ci est aggravée de surcotes dues aux basses pressions et aux vents forts de secteur Sud-Ouest. De légers débordements de quelques centimètres sont observés plusieurs fois par an ; des inondations plus conséquentes (de 20 à 60 cm d'eau) se produisant environ tous les deux ans en moyenne.

Les inondations des quartiers riverains de l'Ellé et de l'Isole, à l'amont de la confluence, sont dues par contre principalement aux crues de ces cours d'eau, même si la marée peut avoir une incidence sur l'écoulement des eaux.

La partie basse de la ville de Quimperlé a connu des inondations importantes en 1925, 1974, 1990, janvier 1995 et lors des hivers 2000/2001 et 2013/2014.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : 250 habitations et 80 entreprises touchées, 10 commerces totalement détruits, et 200 moteurs hors d'usage aux papeteries de Mauduit.

Les crues de l'hiver 2013/2014 ont été moins importantes que celles de l'hiver 2000/2001 (une centaine de bâtiments endommagés à Quimperlé), mais la répétition de celles-ci en moins de deux mois leur confère un caractère exceptionnel. En effet, au cours de l'hiver 2013/2014, la cote de 4,00 mètres a été dépassée à 9 reprises à la station Charles-de-Gaulle, à Quimperlé. A titre de comparaison, elle a été dépassée à 11 reprises durant les 130 années précédentes (1883 à 2013), dont 2 fois en 1974, 4 fois en 1995 et 2 fois lors de l'hiver 2000/2001.

## **Le bassin du Blavet**

De taille moyenne, le bassin versant du Blavet s'étend sur les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Le lit majeur du Blavet est à forte dominante rurale, comprenant essentiellement des champs et des bois, ainsi que quelques zones d'habitations clairsemées. L'aval du bassin versant est plus urbanisé, avec la présence des communes d'Inzinzac-Lochrist, Hennebont, Lanester et Lorient.

Les principaux affluents du Blavet sont

- dans sa partie amont le Doré en rive droite,
- et dans sa partie aval la Sarre en rive droite, l'Evel et le Tarun en rive gauche.

Le Blavet rejoint à Gouarec le canal qui relie Nantes à Brest et s'en sépare à Pontivy.

En amont de Pontivy, le barrage hydroélectrique de Guerlédan constitue un point singulier pour le cheminement hydraulique du Blavet.

Le Blavet est canalisé et donc jalonné de nombreuses écluses. Les écluses entre le barrage de Guerlédan et Pontivy ne sont plus utilisées pour la navigation. Dans les Côtes-d'Armor, l'état de fonctionnement des écluses est variable.

L'influence de la marée et des surcotes (30 à 50 cm lors des crues importantes) en rade de Lorient, qui s'étend jusqu'au bief contrôlé par l'écluse de Polvern, ne constitue pas un facteur aggravant des crues en amont. Elle se ressent toutefois à Hennebont, voire jusqu'à Inzinzac.

Depuis plusieurs décennies, des épisodes importants de crues ont été observés : février 1974, février 1988, février 1990, janvier 1995, décembre 1999 et durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014. Dans cet échantillon, les crues de 1974 et de 1995 sont les plus importantes.

Les principaux secteurs à enjeux, sur le cours du Blavet, sont localisés sur Gouarec (22), Pontivy, Le Sourn, Saint-Nicolas-des-Eaux, Languidic, Inzinzac-Lochrist, et Hennebont ainsi qu'une centaine de bâtiments dispersés sur les communes riveraines. Une action menée en 2014 dans le cadre du PAPI Blavet a permis de recenser précisément les enjeux en zones inondables telles que définies par le PPRI Blavet et les atlas des zones inondables (AZI) relatifs aux affluents de ce cours d'eau.

## **Le bassin de la Vilaine**

Le bassin de la Vilaine concerne les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire et les départements suivants : l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, les Côtes-d'Armor, la Mayenne et le Maine-et-Loire.

Les principaux affluents sont de l'amont vers l'aval :

- La Valière,
- La Cantache,
- Le Chevré,
- L'Ille avec son affluent principal l'Illet,
- Le Meu,
- La Seiche,
- Le Semnon,
- La Chère,
- Le Don,
- L'Oust et ses principaux affluents :
  - Le Lié,
  - Le Ninian, et son affluent l'Yvel
  - La Claie,
  - L'Aff,
  - L'Arz,
- L'Isac.

Une partie de l'Ille (canal d'Ille et Rance), la Vilaine en aval de Cesson-Sévigné et l'Oust en aval de Gueltas (canal de Nantes à Brest) sont canalisés et navigables.

La pluviométrie moyenne sur le bassin de la Vilaine est très contrastée de l'ordre de 1000 mm/an sur l'Ouest (haut bassin de l'Oust) à 700 mm/an environ sur le bassin rennais. Compte tenu de cette disparité pluviométrique et du jeu des concomitances de crue entre la Vilaine et ses affluents, une même crue peut s'avérer exceptionnelle sur un tronçon tout en restant quasi normale sur un autre, pour la saison hivernale.

Les crues de la Vilaine sont de type fluvial à montée lente et régulière. Elles surviennent généralement en milieu -voire en fin- de période hivernale, après un antécédent pluviométrique important, alors que le sol se trouve à saturation et que le débit de base des cours d'eau est déjà relativement haut.

Elles se caractérisent par des durées de submersion importantes et des débits de pointe très élevés.

Les principales crues sur le bassin de la Vilaine sont :

- 1820, 1846, 1853, 1879 à 1883 au XIX<sup>ème</sup> siècle
- janvier 1881 (neige et débâcle) (la plus grande du XIX<sup>ème</sup> siècle depuis 1846)
- décembre 1910
- janvier 1936 (surtout sur l'aval Redon)
- octobre 1966 (surtout sur l'amont Rennes)
- novembre 1974 (surtout sur l'amont Rennes)
- février 1977 (surtout sur l'amont Vitré)
- janvier 1995
- décembre 1999 (surtout sur l'aval de Rennes)
- novembre 2000 (surtout sur l'Ille et l'Illet)
- décembre 2000 et janvier 2001
- mars 2001
- mars 2013 (surtout sur l'amont de Rennes)
- février 2014 (surtout sur l'aval de Rennes)

Les principaux secteurs à enjeux sur le bassin de la Vilaine, le long des tronçons surveillés au titre de la vigilance « crues », sont de l'amont vers l'aval :

Vilaine amont	Vitré
	Châteaubourg
	Cesson-Sévigné (travaux de protection dans les années 1980)
	Rennes quartiers est (endiguements de 1980 à 2000 environ)
Ille	Secteurs de Betton, Saint-Grégoire et Rennes quartiers Nord
Meu	Montfort-sur-Meu et Mordelles
Seiche	Pont-Péan, Noyal-Chatillon-sur-Seiche et Bruz (clinique de Carcé)
Vilaine médiane et aval	Rennes quartiers ouest
	Pont-Réan (communes de Bruz et Guichen)
	Guipry et Messac
	Secteur de Redon (35) et Saint-Nicolas-de-Redon (44) (28 communes dans le PPRI)
Oust	Rohan, Josselin, Malestroit, Saint-Martin-sur-Oust et Redon

# REGLEMENT

## Article 1 - Intervention de l'État

### 1.1 - Territoire de compétence

Le territoire de compétence du SPC Vilaine et côtiers bretons (SPC Vcb) est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

La carte en **annexe 1** du présent règlement représente le territoire de compétence du SPC Vcb.

Celui-ci correspond à la région administrative de la Bretagne et s'étend partiellement sur la région des Pays-de-la-Loire (département de la Mayenne et de la Loire-Atlantique) via le bassin hydrographique du Couesnon et la partie sud du bassin hydrographique de la Vilaine.

Sur l'ensemble de ce territoire, le SPC Vcb est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation. Il pourra ainsi apporter son appui et ses connaissances aux différents services de l'État intervenant dans ce domaine. Le SPC est également chargé d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues en leur apportant du conseil et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes envisagés avec ceux des services de l'État.

### 1.2 - Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention de l'État correspond au linéaire de cours d'eau sur lequel l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues. Il est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

Ce périmètre comprend les principaux cours d'eau du territoire du SPC Vcb présentant des enjeux significatifs en matière de sécurité des biens et des personnes, et pour lesquels il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues, dans des délais suffisants pour permettre l'alerte des services et la mise en œuvre des mesures préventives de réduction des dégâts.

Le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb au titre de la vigilance « crues » est représenté sur la carte de l'**annexe 1** et est défini de la manière suivante :

Rivière	Limite amont	Limite aval	Départements concernés
Vilaine	Barrage à cheval sur les communes de La Chapelle Erbrée et de Saint'M Hervé	Fégréac	35,44,56

Ille		Montreuil-sur-Ille	Confluence Ille – Vilaine à Rennes	35
Oust		Rohan	Saint-Vincent sur Oust	35,56
Meu		Montfort-sur-Meu	Confluence Meu – Vilaine à Chavagne	35
Seiche		Amanlis	Confluence Seiche – Vilaine à Bruz	35
Morlaix	Queffleuth	Morlaix	Morlaix	29
	Jarlot	Morlaix		
Aulne		Châteauneuf-du-Faou	Port-Launay	29
Ellé, Isole et Laïta		Quimperlé	Quimperlé	29
Odet	Odet	Quimper	Quimper	29
	Steïr	Guengat		29
	Jet	Ergué-Gabéric		29
Blavet		Saint-Aignan	Hennebont	56

### 1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la surveillance et l'information sur les crues

Les collectivités territoriales soumises à un risque en cas de crues des cours d'eau du réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb, sont listées dans l'**annexe 2**

## Article 2 - Intervention des collectivités locales

Les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC Vcb.

### 2.1 - Mise en place d'un dispositif local

Les collectivités territoriales souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Vcb. Ce dernier accompagnera les collectivités ou leurs groupements pour assurer que le réseau de surveillance mis en place soit cohérent avec ceux des DREAL Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire (en particulier les systèmes de mesures et de collectes de données). Le SPC Vcb les conseillera en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues.

Les modalités techniques d'échanges de données seront étudiées. Une convention sera établie entre la collectivité et le SPC Vcb pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties.

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Loire-

Bretagne, en particulier la non superposition avec le dispositif de vigilance « crues », l'alerte directe des autorités locales, l'information du préfet concerné et du SPC Vcb. Son inscription sera soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

## **2.2 - Le dispositif de surveillance du Trieux**

Seule la Ville de Guingamp a, à ce jour, mis en place un dispositif de surveillance et de prévision des crues opérationnel sur le territoire de compétence du SPC Vcb.

En effet, le cours d'eau côtier « Le Trieux » dans les Côtes-d'Armor (**annexe 3**) ne fait pas partie du périmètre d'intervention du SPC Vcb. Les enjeux en cas de crue étant essentiellement circonscrits à l'agglomération de Guingamp, le SPC Vcb a développé, en 2009, en collaboration avec la collectivité un dispositif de surveillance des crues que la Ville a progressivement amélioré et adapté.

La Ville de Guingamp prévient le SIDPC de la préfecture des Côtes-d'Armor lors d'un passage en crue du Trieux sur sa commune et elle communique au SPC Vcb les données qu'elle recueille sur son réseau de stations de mesures. Par ailleurs, la Ville de Guingamp prévient également les communes de Pontrieux et de Grâce, lors d'un passage en crue du Trieux.

Une convention entre le SPC Vcb et la Ville de Guingamp définit les devoirs et responsabilités de chacune des parties.

## **Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues**

### **3.1 - Dispositifs de mesures**

#### **3.1.1 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Bretagne**

La DREAL Bretagne gère un réseau de stations télétransmises sur son territoire régional mesurant des hauteurs d'eau ou des débits dans les cours d'eau, ainsi que des quantités de pluies précipitées. La fréquence de collecte des données est adaptée au fonctionnement des bassins versants des cours d'eau suivis. Elle peut être ajustée en fonction de la situation hydrométéorologique et de son évolution possible.

Les stations hydrométriques qui présentent un intérêt pour le suivi des crues et qui sont affichées sur le site « Vigicrues » sont listées en [annexe 4](#).

#### **3.1.2 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire**

Certaines stations d'observation utilisées par la DREAL Bretagne sur des affluents de la Vilaine aval sont de la compétence de la DREAL des Pays de la Loire, celles-ci sont identifiées par un astérisque dans l'annexe 4.

### 3.1.3 - Météo France

Météo-France dispose d'un réseau de stations pluviométriques ainsi que d'un réseau de radars permettant d'apprécier les zones touchées par les précipitations.

Les accords et collaborations sur les réseaux de mesure (radars et pluviomètres) s'inscrivent dans la convention-cadre « observation » Météo-France / MEDDE [DGPR] en vigueur sur la période de validité du présent règlement. Les échanges de données mis en place y sont définis.

### 3.2 - Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Les manœuvres des organes liés aux ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence significative sur les débits de crue. Ces ouvrages sont localisés sur la carte en **annexe 5**.

Le SPC n'a pas pour mission d'intervenir dans les décisions de manœuvres. Les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues informent sans délai le SPC des événements particuliers et des manœuvres ayant un impact sur le débit ou la hauteur d'eau au voisinage de leur ouvrage et répondent aux sollicitations du SPC relatives aux prévisions de gestion de leur ouvrage.

Les ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues sont listés dans le tableau ci-après :

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
Morlaix	Ecluses du bassin à flot de Morlaix	Morlaix communauté	Situation du vannage + prévisions de manœuvres
Aulne	Barrage de Brennilis	EDF	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
	Ouvrages de navigation	Conseil Départemental du Finistère (convention exploitation avec le SMATAH)	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
	Clapet de Guily-Glas	Conseil Départemental du Finistère	Niveau marin (aval) collecté par le SPC
Blavet	Barrage de Guerlédan	EDF	Niveau dans le barrage, débit entrant et débit sortant + prévisions de variations du débit sortant
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
Oust	Barrage de Bosméléac	Conseil Régional de Bretagne	Niveau de la retenue collecté par le SPC+ prévisions de manœuvres

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
Vilaine	Retenues de : - Haute Vilaine - Valière - Cantache	Département d'Ille-et-Vilaine	Niveau des retenues + prévisions de lâchers
	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
	Barrage d'Arzal	Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV)	Cote et débit / volume évacué Niveau de la retenue + Prévisions de manœuvres
Ille	Ouvrages de navigation	Conseil Régional de Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres

Seuls les ouvrages hydrauliques significatifs par rapport aux crues sont ici listés. Non représentés sont les ouvrages plus modestes ou les seuils locaux qui peuvent modifier ponctuellement les lignes d'eau en cas de crues.

### 3.3 - Autres données et informations recueillies par le SPC

#### 3.3.1 - Prévisions météorologiques

Sur la base de la convention-cadre Météo-France / MEDDE [DGPR-DGALN] en vigueur sur la période de validité du présent règlement, Météo France fournit au SPC Vilaine et côtiers bretons, diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations (AP) et les bulletins précipitations (BP), des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques, des prévisions de surcotes marines et des prévisions de vent qui peuvent avoir une incidence sur les niveaux d'eau aux pleines mers jusqu'en fond d'estuaire.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Vilaine et côtiers bretons et ceux du CMIR Ouest de Météo France permettent, lors de prévisions préoccupantes ou en temps de crise, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. Le CMIR Ouest couvre l'ensemble du territoire de compétence du SPC Vilaine et côtiers bretons.

#### 3.3.2 - Prédiction de marées

Le SPC a accès à l'application « prédiction des marées » du site Internet du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers et des basses mers à venir.

Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir

de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures. Il est à noter que la hauteur d'eau réellement observée aux pics de pleine mer comme de basse mer peut s'écarter de cette prédiction de façon significative (jusqu'à plusieurs dizaines de centimètres) en raison notamment de paramètres atmosphériques et de houle non pris en compte dans le calcul et générateurs de surcotes marines.

### **3.3.3 - Données et informations échangées avec les autres services du ministère**

Le Schapi fournit chaque jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Vilaine et côtiers bretons fournit au Schapi les informations nécessaires à la vigilance « crues » et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10h et 16h et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet « Vigicrues » pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

## **Article 4 - Dispositif d'information**

### **4.1 - Descriptif général**

#### **4.1.1 - Contenu disponible et fréquences de mise à jour**

La procédure de vigilance « crues » est active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet « Vigicrues ». Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et aux acteurs de la sécurité civile concernés.

Les informations mises à disposition sur le site « Vigicrues » se composent :

- A l'échelle nationale : d'une carte de vigilance « crues » avec un bulletin d'information élaboré par le Schapi à partir des informations transmises par les SPC,
- A l'échelle locale du territoire de compétence de chaque SPC : d'une carte de vigilance et d'un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné. Le bulletin local présente les prévisions d'évolution de la situation et les prévisions de hauteur ou de débit aux stations de prévision. Il comprend un commentaire de situation générale sur le bassin et par tronçon de cours d'eau, complété d'un résumé des prévisions.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10h et à 16h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et maritimes, de l'évolution observée et prévue de la situation.

Les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de

crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site « Vigicrues ». Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

L'**annexe 4** liste les stations hydrométriques dont les données sont affichées sur le site « Vigicrues ».

Ces stations se répartissent en stations d'observations, de prévision ou de vigilance. L'**annexe 7** présente la répartition de ces stations sur chaque tronçon.

### **Découpage en tronçons du périmètre surveillé**

Les informations de la vigilance « crues » sont qualifiées sur le site « Vigicrues » à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vcb. Ces tronçons, au nombre de 12, sont présentés dans le tableau en **annexe 6** et sur les cartes en **annexe 7**.

#### **4.1.2 - Niveaux de vigilance « crues »**

Le niveau de vigilance « crues » donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Elle s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultanée de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du Schapi après proposition du SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs, selon la gravité de l'événement, caractérisées par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance « crues », leur signification, et leur caractérisation.

Niveau	Définition	Caractérisations – Conséquences potentielles sur le terrain
<b>Vert</b>	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
<b>Jaune</b>	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées.</p> <p>Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
<b>Orange</b>	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Itinéraires structurants coupés</li> <li>• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants ;</li> <li>• Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)</li> </ul>
<b>Rouge</b>	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâti détruit</li> <li>• Itinéraires structurants coupés</li> <li>• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants</li> <li>• Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)</li> </ul>

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 h au droit de stations de vigilance. À chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de

couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site « Vigicrues » portent sur les stations vigilance (qualifiant le niveau de vigilance « crues »), ainsi que sur des stations dites de prévision, utiles pour la gestion de crise.

Les tableaux en **annexe 8** présentent les niveaux de vigilance aux différentes stations de vigilance (également appelées stations de référence), ainsi que la position des zones de transition entre les niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

#### **4.1.3 - La vigilance météorologique et hydrologique**

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance « crues », est assurée par l'intervention conjointe du Schapi et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse <http://vigilance.meteofrance.com>, qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 heures à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affecter la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. À partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que « pluie-inondation » en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou « inondation » en cas d'inondations sur le réseau surveillé par l'Etat au titre de la vigilance crues.

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

## **4.2 - Conditions d'accès au dispositif**

### **4.2.1 - Mise à disposition de l'information**

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information.

Un site dédié à la vigilance « crues », mis en place par le Schapi et ouvert au grand public est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

### **4.2.2 - Diffusion de l'information**

Le terme « diffusion » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information.

Les informations transmises sont la carte de vigilance crues et les bulletins d'information

décrits ci-dessus. La transmission est effectuée à chaque mise à jour de la carte de vigilance crues et des bulletins correspondants, que cette mise à jour corresponde aux horaires nominaux de production, ou à une actualisation intermédiaire.

Le Schapi assure la diffusion, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC Vilaine et côtiers bretons, vers les préfetures, vers la préfeture de zone de défense, vers les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) au titre de leur mission de RDI, et vers les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Au niveau local, le SPC est l'interlocuteur auprès des DDTM (RDI) et des préfetures. Le rôle de la mission RDI, en période de crise, est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques transmises par le SPC et leur traduction en terme de conséquences en enjeux territoriaux à attendre.

La mission RDI, en liaison avec le SPC, intervient également dans la préparation de la gestion de crises.

## **Article 5 - Échéancier d'entrée en vigueur**

La mise en œuvre du présent règlement est effective à la date de signature de l'arrêté d'approbation correspondant.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures concernées.

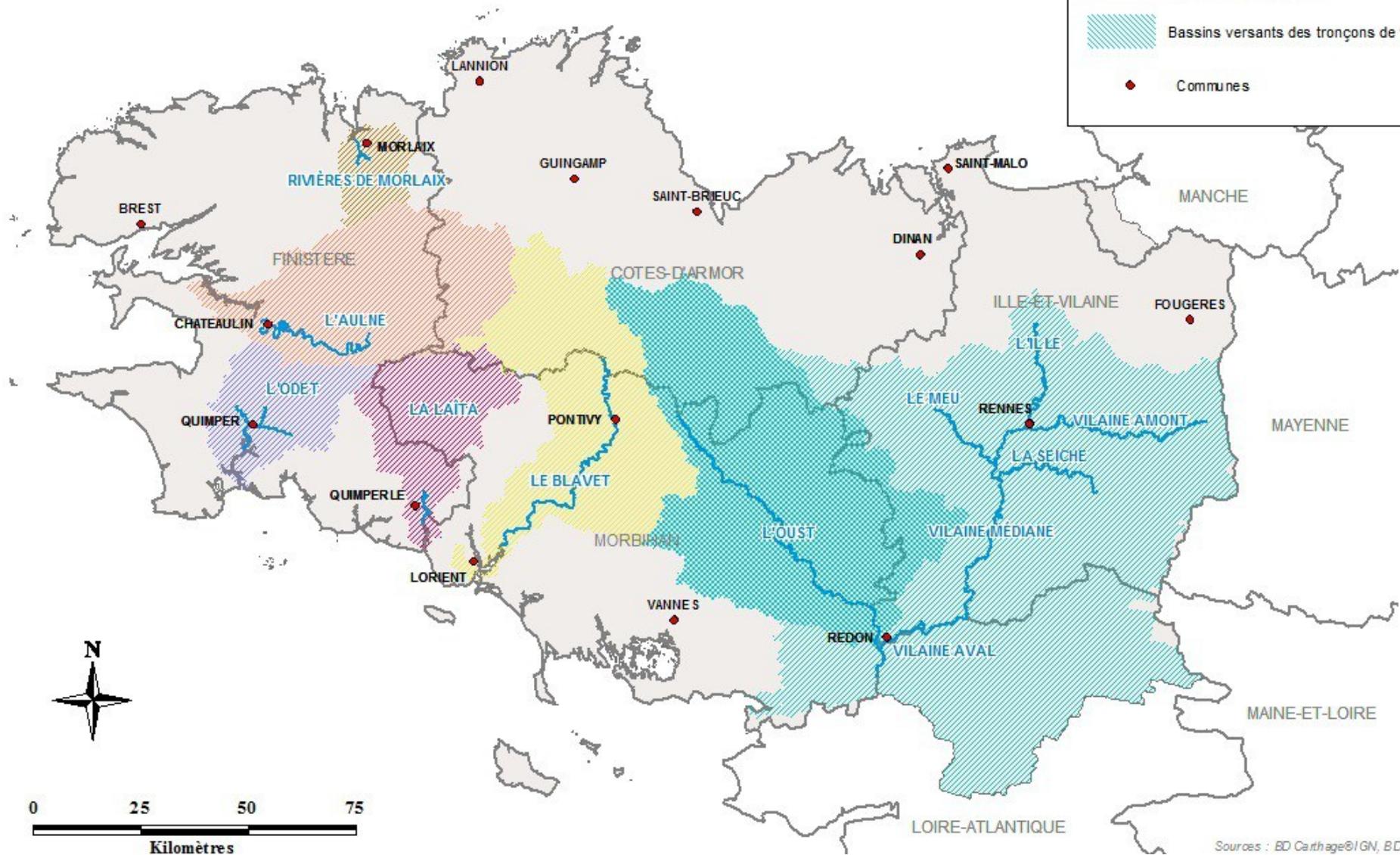
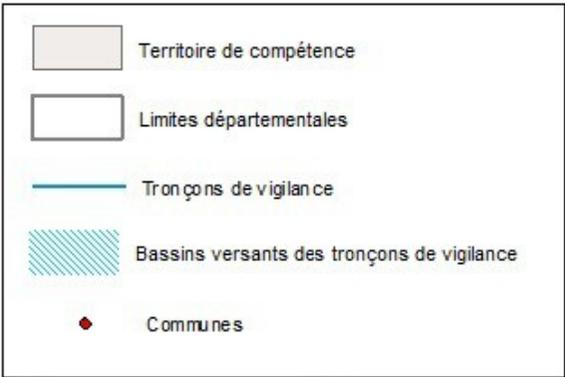
# ANNEXES

- Annexe n°1** Carte du territoire de compétence, tronçons de vigilance et bassins versants du SPC Vilaine et côtiers bretons
- Annexe n°2** Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues
- Annexe n°3** Carte des tronçons de cours d'eau gérés par des dispositifs complémentaires à celui de l'État
- Annexe n°4** Liste des stations hydrométriques affichées sur « Vigicrues »
- Annexe n°5** Carte des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues
- Annexe n°6** Liste des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et côtiers bretons
- Annexe n°7** Cartes des tronçons de vigilance surveillés par le SPC Vilaine et côtiers bretons
- Annexe n°8** Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

# SPC VILAINE - CÔTIERS BRETONS

## TERRITOIRE DE COMPÉTENCE, TRONÇONS DE VIGILANCE ET BASSINS VERSANTS

Annexe n°1



Sources : BD Carthage®/IGN, BD Carib®/IGN

## **Annexe n°2 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues**

Une commune est concernée par un tronçon dès lors qu'elle est susceptible d'être impactée par un événement hydrologique affectant ce tronçon. En conséquence, une commune peut être concernée par plusieurs tronçons.

### **DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR (22)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
MUR-DE-BRETAGNE (*)	BLAVET	BLAVET

*(\*) la couleur de vigilance du département des Côtes d'Armor ne dépendra pas de la couleur de vigilance du tronçon du Blavet*

### **DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE (29)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
CHÂTEAULIN	AULNE	AULNE
CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU	AULNE	AULNE
ERGUÉ-GABÉRIC	ODET	ODET ET JET
GOUÉZEC	AULNE	AULNE
GUENGAT	ODET	STEÏR
LAZ	AULNE	AULNE
LENNON	AULNE	AULNE
LOTHEY	AULNE	AULNE
MORLAIX	MORLAIX	RIVIÈRE DE MORLAIX, QUEFFLEUTH ET JARLOT
PLEYBEN	AULNE	AULNE
PLOUIGNEAU	MORLAIX	JARLOT
PLOURIN-LES-MORLAIX	MORLAIX	QUEFFLEUTH
PORT-LAUNAY	AULNE	AULNE
QUIMPER	ODET	ODET, STEÏR ET JET
QUIMPERLÉ	LAÏTA	LAÏTA, ISOLE ET ELLÉ
SAINT-COULITZ	AULNE	AULNE
SAINT-ÉVARZEC	ODET	JET
SAINT-GOAZEC	AULNE	AULNE
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	MORLAIX	RIVIÈRE DE MORLAIX, QUEFFLEUTH
SAINT-THOIS	AULNE	AULNE
SPÉZET	AULNE	AULNE
TRÉMÉVEN	LAÏTA	ISOLE ET ELLÉ

**DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
ACIGNÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
AMANLIS	SEICHE	SEICHE
BAINS-SUR-OUST	VILAINE AVAL	OUST
BAINS-SUR-OUST (*)	OUST	OUST
<i>(*) la couleur de vigilance du département de l'Ille-et-Vilaine ne dépendra pas de la couleur de vigilance du tronçon de l'Oust</i>		
BALAZÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
BETTON	ILLE	ILLE
BOURG-DES-COMPTES	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
BRÉAL-SOUS-MONTFORT	MEU	MEU
BRECE	VILAINE AMONT	VILAINE
BRETEIL	MEU	MEU
BRUZ	VILAINE MÉDIANE, SEICHE	VILAINE, SEICHE
CESSON-SÉVIGNÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
CHAPELLE-DE-BRAIN (LA)	VILAINE AVAL	VILAINE
CHAPELLE ERBRÉE (LA)	VILAINE AMONT	VILAINE
CHARTRES-DE-BRETAGNE	SEICHE	SEICHE
CHÂTEAUBOURG	VILAINE AMONT	VILAINE
CHAVAGNE	VILAINE MÉDIANE, MEU	VILAINE, MEU
CHEVAIGNÉ	ILLE	ILLE
CINTRÉ	MEU	MEU
CORNILLÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
ERBRÉE	VILAINE AMONT	VILAINE
GOVEN	VILAINE MÉDIANE, MEU	VILAINE, MEU
GOVEN	MEU	MEU
GUICHEN	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
GUIPRY	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
LAILLÉ	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
LANGON	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AVAL	VILAINE
MELESSE	ILLE	ILLE
MESSAC	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
MONTFORT-SUR-MEU	MEU	MEU
MONTREUIL-SUR-ILLE	ILLE	ILLE
MORDELLES	MEU	MEU
NOUVOITOU	SEICHE	SEICHE

**DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE	SEICHE	SEICHE
NOYAL-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
PLÉCHATEL	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
POCÉ-LES-BOIS	VILAINE AMONT	VILAINE
PONT-PÉAN	SEICHE	SEICHE
REDON	VILAINE AVAL	VILAINE, OUST
RENAC	VILAINE AVAL	VILAINE
RENNES	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AMONT, ILLE	VILAINE, ILLE
RHEU (LE)	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	VILAINE MÉDIANE, VILAINE AVAL	VILAINE
SAINTE-ARMEL	SEICHE	SEICHE
SAINTE-AUBIN-DES-LANDES	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINTE-DIDIER	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINTE-ERBLON	SEICHE	SEICHE
SAINTE-GERMAIN-SUR-ILLE	ILLE	ILLE
SAINTE-GRÉGOIRE	ILLE	ILLE
SAINTE-JACQUES-DE-LA-LANDE	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SAINTE-JEAN-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINTE-MALO-DE-PHILLY	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SAINTE-MARIE	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINTE-MÉDARD-SUR-ILLE	ILLE	ILLE
SAINTE-M'HÉRVÉ	VILAINE AMONT	VILAINE
SAINTE-SENOUX	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
SERVON-SUR-VILAINE	VILAINE AMONT	VILAINE
TALENSAC	MEU	MEU
THORIGNÉ-FOUILLARD	VILAINE AMONT	VILAINE
VERN-SUR-SEICHE	SEICHE	SEICHE
VEZIN-LE-COQUET	VILAINE MÉDIANE	VILAINE
VITRÉ	VILAINE AMONT	VILAINE

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
AVESSAC	VILAINE AVAL	VILAINE

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
FÉGRÉAC	VILAINE AVAL	VILAINE
GUÉMENÉ-PENFAO	VILAINE AVAL	VILAINE
MASSÉRAC	VILAINE AVAL	VILAINE
PIERRIC	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	VILAINE AVAL	VILAINE, OUST

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)**

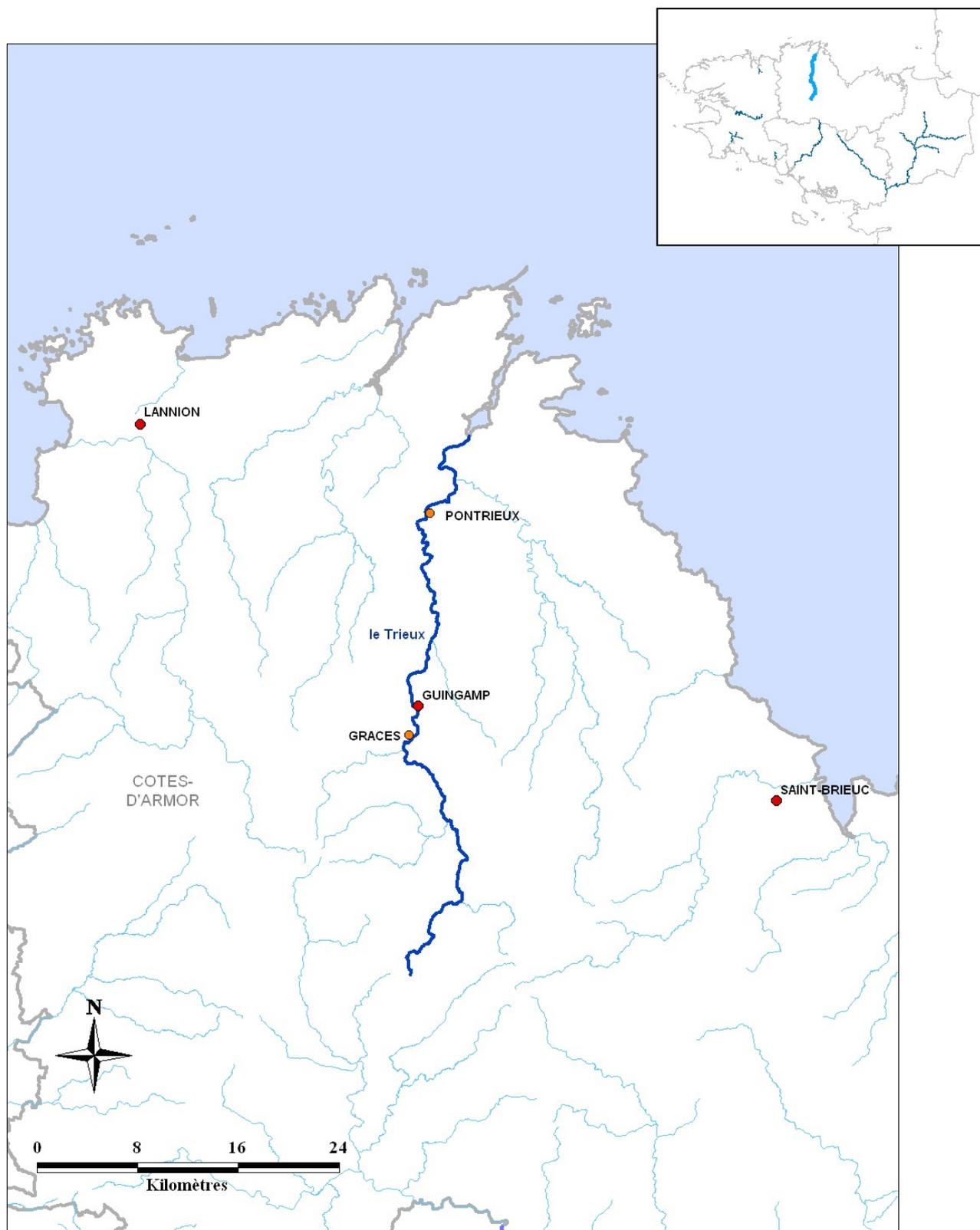
COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
BAUD	BLAVET	BLAVET
BIEUZY	BLAVET	BLAVET
BRÉHAN	OUST	OUST
CARO	OUST	OUST
CHAPELLE-CARO (LA)	OUST	OUST
CLÉGUÉREC	BLAVET	BLAVET
CRÉDIN	OUST	OUST
FORGES (LES)	OUST	OUST
FOUGERÊTS (LES)	OUST	OUST
GLÉNAC	OUST	OUST
GUÉGON	OUST	OUST
GUIDEL (*)	LAÏTA	LAÏTA
<i>(*) la couleur de vigilance du département du Morbihan ne dépendra pas de la couleur de vigilance du tronçon de la Laïta</i>		
GUILLAC	OUST	OUST
HENNEBONT	BLAVET	BLAVET
INZINZAC-LOCHRIST	BLAVET	BLAVET
JOSSELIN	OUST	OUST
LANGUIDIC	BLAVET	BLAVET
LANOUÉE	OUST	OUST
LANVAUDAN	BLAVET	BLAVET
MALESTROIT	OUST	OUST
MELRAND	BLAVET	BLAVET
MISSIRIAC	OUST	OUST
MONTERTELOT	OUST	OUST
NEULLIAC	BLAVET	BLAVET
PEILLAC	OUST	OUST
PLEUGRIFFET	OUST	OUST

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)**

COMMUNES	TRONÇON	COURS D'EAU
PLOERMEL	OUST	OUST
PLUMÉLIAU	BLAVET	BLAVET
PONTIVY	BLAVET	BLAVET
QUILY	OUST	OUST
QUISTINIC	BLAVET	BLAVET
RIEUX	VILAINE AVAL	VILAINE
ROC-SAINT-ANDRE (LE)	OUST	OUST
ROHAN	OUST	OUST
SAINT-ABRAHAM	OUST	OUST
SAINT-AIGNAN	BLAVET	BLAVET
SAINT-BARTHÉLEMY	BLAVET	BLAVET
SAINT-CONGARD	OUST	OUST
SAINT-GRAVÉ	OUST	OUST
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINT-LAURENT-SUR-OUST	OUST	OUST
SAINT-MARCEL	OUST	OUST
SAINT-MARTIN-SUR-OUST	OUST	OUST
SAINT-PERREUX	VILAINE AVAL	VILAINE
SAINT-SERVANT	OUST	OUST
SAINT-THURIAU	BLAVET	BLAVET
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	OUST	OUST
SÉRENT	OUST	OUST
SOURN (LE)	BLAVET	BLAVET

# SPC VILAINE - CÔTIERS BRETONS

## CARTE DES TRONÇONS DE COURS D'EAU GÉRÉS PAR DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES A CELUI DE L'ETAT



Sources : BD Carthage@IGN, BD Cartho@IGN  
DREAL Bretagne  
Réalisation : DREAL Bretagne, août 2014

## **Annexe n°4 – Liste des stations hydrométriques affichées sur « Vigicrues »**

Les noms des stations hydrométriques affichées sur le site internet « Vigicrues » se présentent de la manière suivante : commune [lieu-dit] (cours d'eau). Une station de type « vigilance » qualifie le niveau de vigilance « crues » et est automatiquement une station de prévision.

### **Tronçon de Morlaix**

<b>Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »</b>	<b>Nom du cours d'eau</b>	<b>Type de station</b>	<b>Cote IGN 69 du zéro des données</b>
Plounéour-Ménez [Le Plessis] (Queffleuth)	Queffleuth	Observation	155,61 m
Morlaix [Lannidy] (Jarlot)	Jarlot	Observation	Non mesurée
Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes] (Queffleuth)	Queffleuth	Vigilance	9,57 m
Morlaix [Les Ecluses-aval] (Jarlot [La Rivière de Morlaix])	Rivière de Morlaix	Observation	-4,69 m
Morlaix [Les Ecluses-amont] (Jarlot [La Rivière de Morlaix])	Rivière de Morlaix	Observation	-0,72 m

### **Tronçon de l'Aulne**

<b>Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »</b>	<b>Nom du cours d'eau</b>	<b>Type de station</b>	<b>Cote IGN 69 du zéro des données</b>
Kergloff [Pont-de-Pénity] (Aulne)	Confluence Aulne/Ellez	Observation	66,34 m
Trébrivan [Le Nézert] (Hyère)	Hyère	Observation	Non mesurée
St-Hernin [La gare] (Hyère)	Hyère canalisée	Observation	61,82 m
Châteauneuf-du-Faou [Pont Pol] (Aulne)	Aulne canalisée	Prévision	31,68 m
Gouézec [Pont-Coblant] (Aulne)	Aulne canalisée	Prévision	20,66 m
Châteaulin [Pont routier] (Aulne)	Aulne canalisée	Vigilance	4,74 m
Port-Launay [Marégraphe Gully Glaz] (Aulne)	Aulne maritime	Vigilance	-1,76 m

### Tronçon de l'Odet

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Ergué-Gabéric [Kersaviou] (Odet)	Odet	Observation	67,62 m
Ergué-Gabéric [Tréodet] (Odet)	Odet	Observation	8,18 m
Quimper [Kervir] (Odet)	Odet	Vigilance	3,41 m
Guengat [Ty-Planche] (Steïr)	Steïr	Observation	12,61 m
Quimper [Moulin-Vert] (Steïr)	Steïr	Vigilance	3,04 m
Bénodet [Port de plaisance] (Odet)	Odet maritime	Observation	-2,56 m
Ergué-Gabéric [Kerjean] (Jet)	Jet	Observation	Non mesurée
Quimper [Palais de Justice] (Odet)	Odet	Vigilance	0,21 m

### Tronçon de la Laïta

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Le Faouët [Grand Pont] (Ellé)	Ellé	Observation	75,47 m
Le Faouët [Pont-Priant] (Inam)	Inam	Observation	Non mesurée
Lanvénege[n] [Loge-Coucou] (Ellé)	Ellé	Observation	52,08 m
Arzano [Ty Nadan-aval pont] (Ellé)	Ellé	Observation	16,84 m
Scaër [Stang-Boudilin] (Isole)	Isole	Observation	88,57 m
Quimperlé [Place des Anciennes Fonderies] (Isole)	Isole	Observation	3,39 m
Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle] (Ellé [La Laïta])	Laïta	Vigilance	0,20 m
Clohars-Carnoët [Le Pouldu] (Ellé [La Laïta])	Laïta	Observation	-2,81 m

### Tronçon du Blavet

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Plélauff [Bon-Repos] (Blavet)	Blavet	Observation	Non mesurée
Saint-Aignan [Le Touldren] (Blavet)	Blavet	Observation	73,60 m
Pontivy [Equipement] (Blavet)	Blavet	Vigilance	53,83 m
Melrand [Kerduic] (Sarre)	Sarre	Observation	Non mesurée
Guénin [Er Marreü] (Evel)	Evel	Observation	39,124 m
Languidic [Quellenec] (Blavet)	Blavet	Vigilance	10,53 m
Inzinzac [Lochrist] (Blavet)	Blavet	Prévision	6,58 m

### Tronçon de la Vilaine aval

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Derval [Pont RN137] [aval] (Chère)	Chère*	Observation	0,00 m
Conquereuil [Juzet] [Les rivières] (Don)	Don*	Observation	0,00 m
Avessac [Painfaut] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	0,00 m
Redon [canal] [Ecluse d'Oust] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Vigilance	0,00 m
Redon [Quai Duguay-Trouin] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	0,00 m

\* stations de la DREAL Pays de la Loire

### Tronçon de l'Oust

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
St-Martin-des-Prés [La Vilaine Rouault] (Oust)	Oust	Observation	175,32 m
Alineuc [Barrage Bosméléac] (Oust)	Oust	Observation	Non mesurée
Pleugriffet [Ecluse de Cadoret] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Observation	40,00 m
Josselin [Ecluse de Josselin-amont](Oust)	Oust	Vigilance	Non mesurée
Malestroit [Ecluse de Malestroit – aval] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Vigilance	11,84 m
St-Gravé [Ecluse Le Guelin – amont] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Prévision	0,00 m
St-Gravé [Ecluse Le Guelin – aval] (canal de Nantes à Brest)	Oust	Observation	0,00 m
Quelneuc [La Rivière] (Aff)	Aff	Observation	12,77 m

### Tronçon de la Vilaine médiane

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Pacé [Tixué] (Flume)	Flume	Observation	38,57 m
Guichen [Le Boël-aval] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	12,70 m
Bain-de-Bretagne [Rochereuil] (Semnon)	Semnon	Observation	21,54 m
Guipry [Le Port] (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	5,52 m
Guipry [Mâlon amont] (Vilaine)	Vilaine	Observation	4,00 m
Guipry [Mâlon aval] (Vilaine)	Vilaine	Observation	0,00 m

### Tronçon de la Vilaine amont

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Bourgon [Pont D 106] (Vilaine)	Vilaine	Observation	93,86 m
La Chapelle-Erbrée [barrage Vilaine] (Vilaine)	Vilaine	Observation	Non mesurée
Vitré [Bas-Pont] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	61,29 m
Vitré [Pont d'Etrelles] (Valière)	Valière	Observation	59,96 m
Erbrée [Les Ravenières] (Valière)	Valière	Observation	88,47 m
Erbrée [Barrage Valière] (Valière)	Valière	Observation	85,30 m
Taillis [La Basse Molière] (Cantache)	Cantache	Observation	Non mesurée
Pocé-les-Bois [barrage Villaumur] (Cantache)	Cantache	Observation	-0,03 m
Châteaubourg (Vilaine)	Vilaine	Vigilance	39,77 m
La Bouëxière [Le Drugeon] (Veuvre [Le Chevré])	Chevré	Observation	42,98 m
Cesson-Sévigné [Pont Briant] (Vilaine)	Vilaine	Prévision	28,52 m

### Tronçon du Meu

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Montfort-sur-Meu [L'Abbaye] (Meu)	Meu	Vigilance	29,45 m
Iffendic [La Roncelinai] (Garun)	Garun	Observation	41,06 m
Gaël [Le Pont Perrin] (Meu)	Meu	Observation	57,12 m
Bréal [Mordelles-Le Grand Pont] (Meu)	Meu	Vigilance	23,43 m

### Tronçon de l'Ille

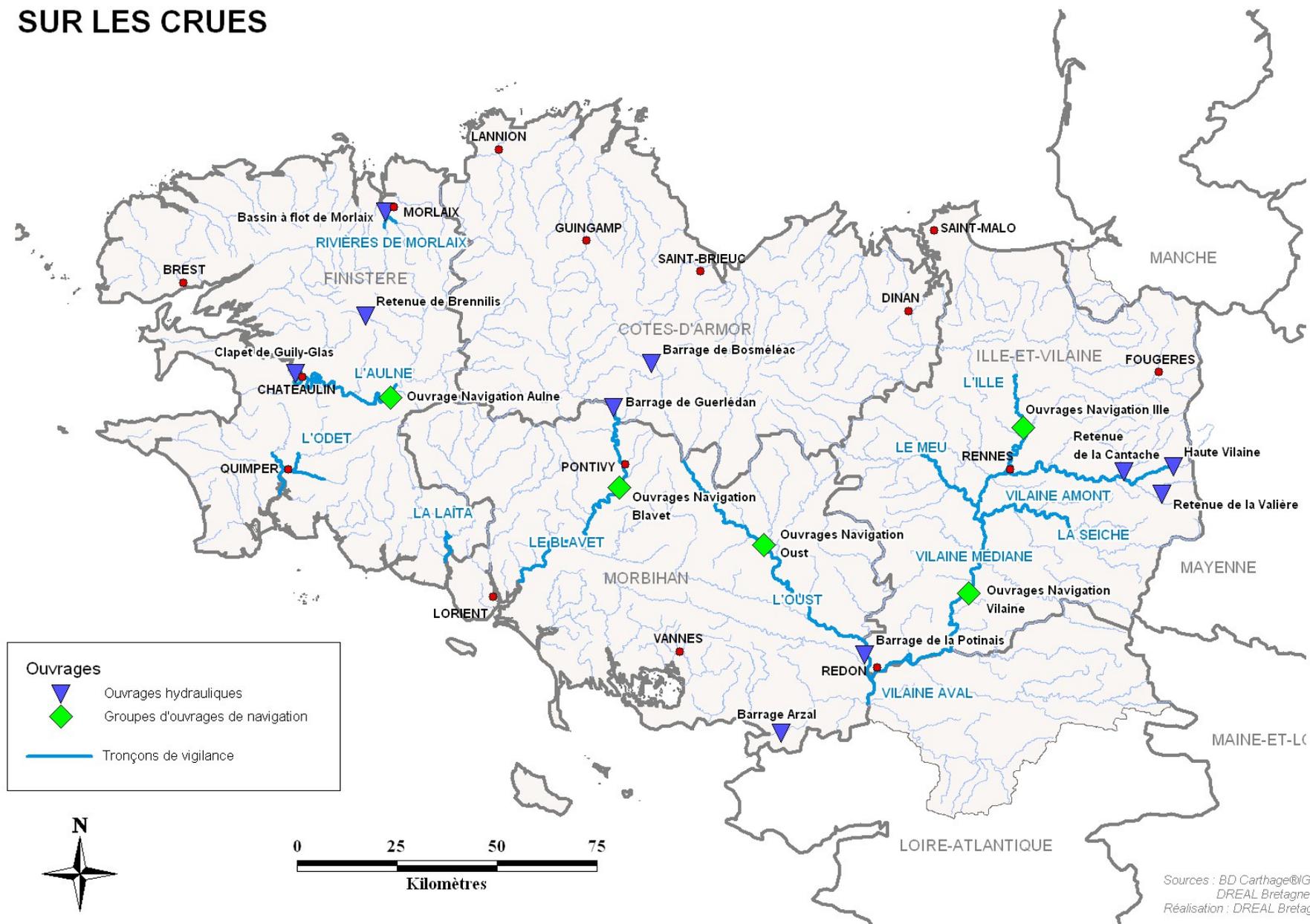
Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Montreuil-Sur-Ille [Ecluse d'Ille] (Ille)	Ille	Prévision	51,53 m
Chasné-sur-Illet [Le Bas Janson] (Illet)	Illet	Observation	44,12 m
St-Grégoire [Ecluse de St Grégoire] (canal d'Ille et Rance)	Ille	Vigilance	27,39 m
Rennes [Ecluse de St Martin] (canal d'Ille et Rance)	Ille	Prévision	26,25 m

### Tronçon de la Seiche

Nom d'affichage sur le site internet « Vigicrues »	Nom du cours d'eau	Type de station	Cote IGN 69 du zéro des données
Amanlis [Pont D 37] (Seiche)	Seiche	Vigilance	30,01 m
Bruz [Carcé] (Seiche)	Seiche	Vigilance	15,57 m

# SPC VILAINE - CÔTIERS BRETONS

## OUVRAGES HYDRAULIQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LES CRUES



**Annexe n°6 – Liste des tronçons de vigilance  
surveillés par le SPC Vilaine et côtiers bretons**

<b>Tronçons</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Limite amont</b>	<b>Limite aval</b>	<b>Départements concernés</b>
<b>Rivière de Morlaix</b>	Queffleuth	Limite communale amont de Saint-Martin-des-Champs, rive gauche	Limite communale aval de Morlaix – estuaire de la rivière de Morlaix, rive droite	29
	Jarlot	Limite communale amont de Morlaix, rive gauche		
<b>Aulne</b>	Aulne	Limite communale amont de Châteauneuf-du-Faou, rive droite	Ecluse de Guily-Glas sur la commune de Port Launay	29
<b>Odet</b>	Steïr	Limite communale amont de Guengat, rive droite	Limite communale aval de Quimper, estuaire de l'Odet	29
	Odet	Limite communale amont de Quimper, rive droite		
	Jet	Limite communale amont de Ergué-Gabéric, rive droite		
<b>Laïta</b>	Isole	Limite communale amont de Quimperlé, rive droite	Limite communale aval de Quimperlé, rive droite	29
	Ellé	Limite communale amont de Quimperlé, rive gauche		
<b>Blavet</b>	Blavet	Barrage de Guerlédan (commune de Saint-Aignan)	Limite communale aval d'Hennebont, rive droite	56
<b>Vilaine aval</b>	Oust	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur-Oust	Limite communale aval de Fégréac, rive gauche	35, 56, 44
	Vilaine	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne-sur-Vilaine		
<b>Oust</b>	Oust	Limite communale amont de Rohan	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur-Oust	35, 56
<b>Vilaine médiane</b>	Vilaine	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne-sur-Vilaine	35

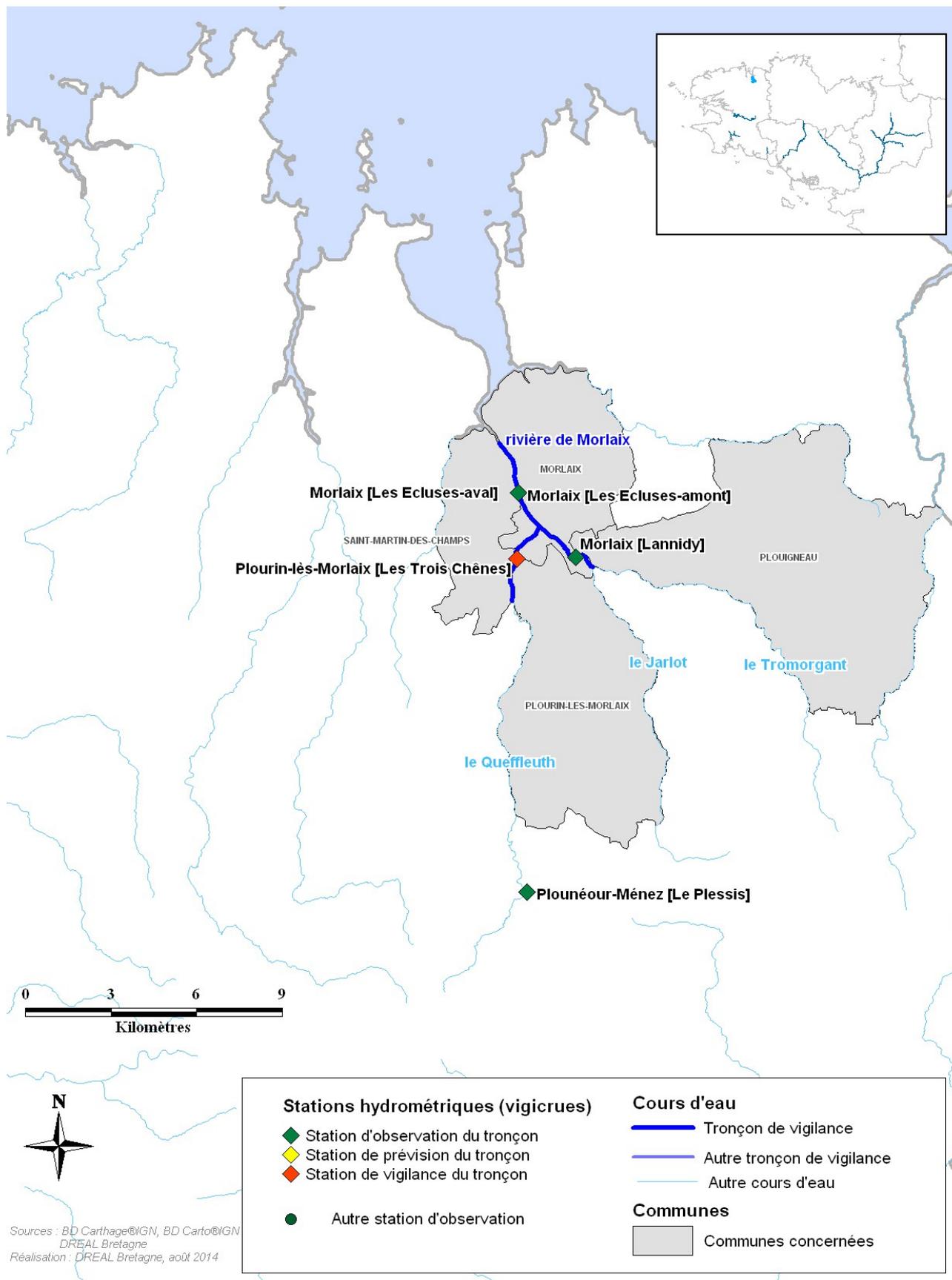
<b>Tronçons</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Limite amont</b>	<b>Limite aval</b>	<b>Départements concernés</b>
<b>Vilaine amont</b>	Vilaine	Barrage de Haute-Vilaine (commune de La Chapelle-Erbrée)	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35
<b>Meu</b>	Meu	Limite communale amont de Montfort-sur-Meu, rive gauche	Confluence Meu / Vilaine à Chavagne	35
<b>Ille</b>	Ille	Limite communale amont de Montreuil-sur-Ille, rive gauche	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35
<b>Seiche</b>	Seiche	Limite communale amont d'Amanlis, rive gauche	Confluence Seiche / Vilaine à Bruz	35

**Annexe n°7 - Cartes des tronçons de vigilance surveillés  
par le SPC Vilaine et côtiers bretons**

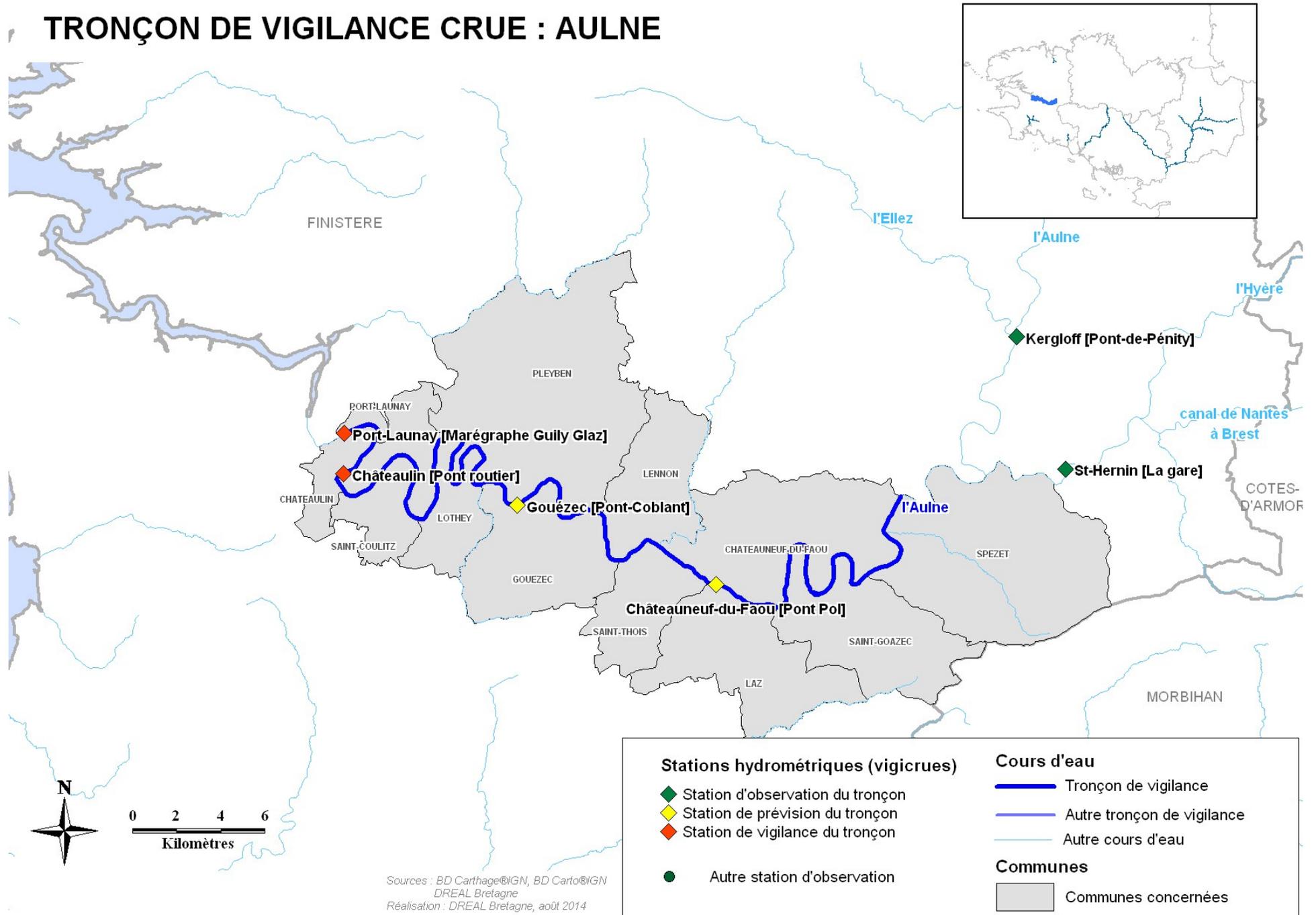
<b>Tronçon</b>	<b>Page</b>
Morlaix	39
Aulne	40
Odet	41
Laïta	42
Blavet	43
Vilaine aval	44
Oust	45
Vilaine médiane	46
Vilaine amont	47
Meu	48
Ille	59
Seiche	50

NB : Sur les cartes suivantes, une commune est dite « concernée par un tronçon » dès lors qu'elle est susceptible d'être impactée par un événement hydrologique affectant ce tronçon.

# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : MORLAIX



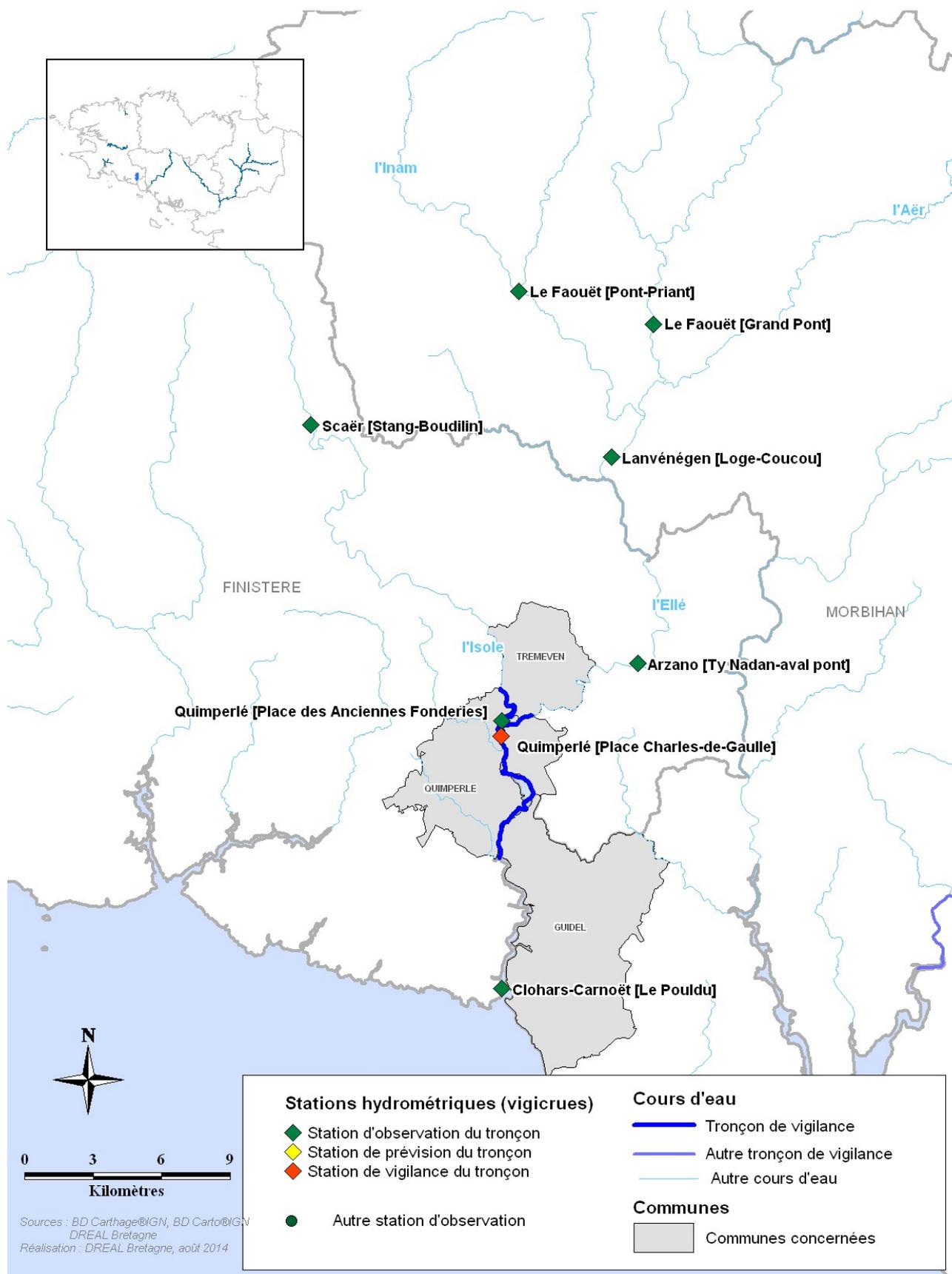
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : AULNE



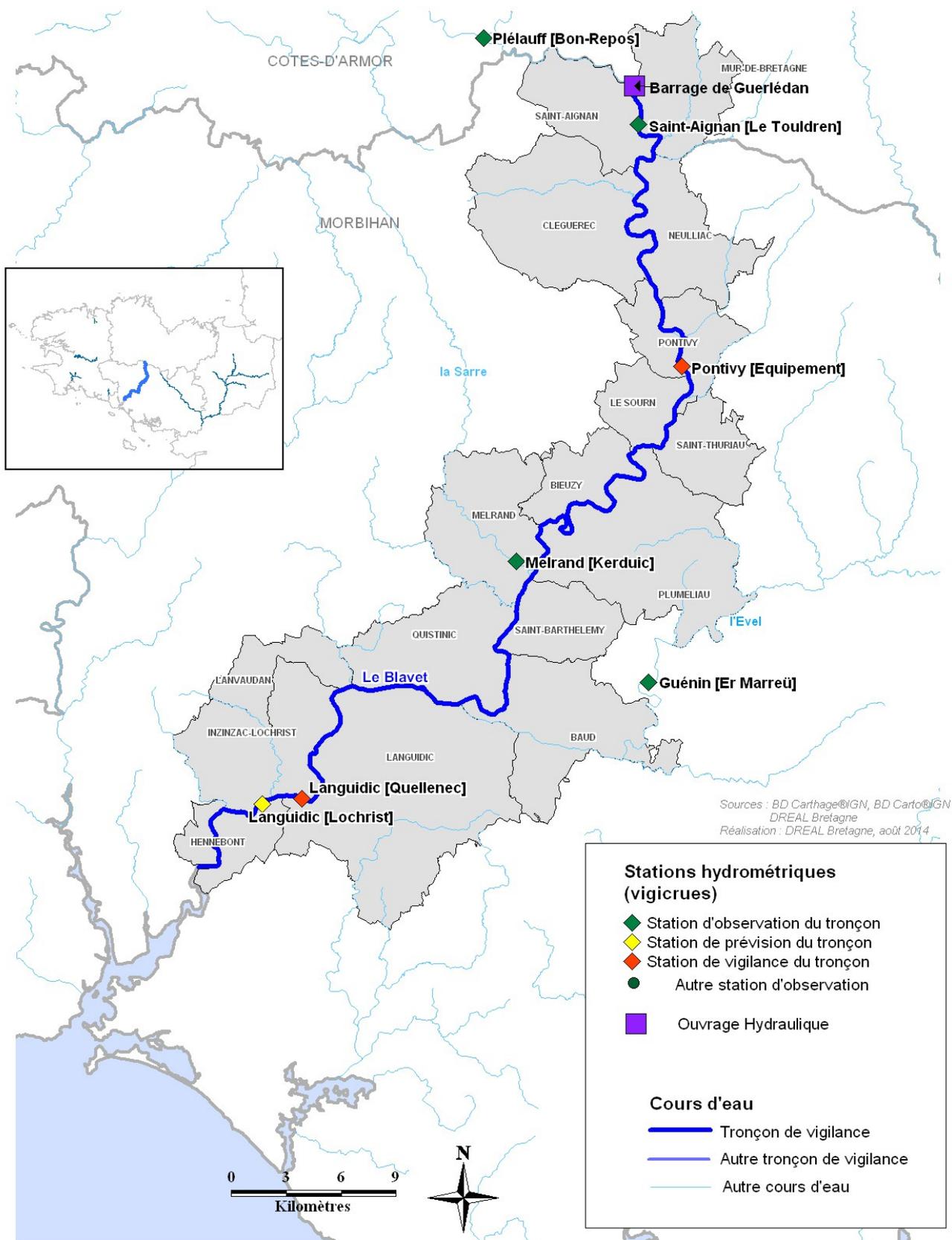
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : ODET



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : LAÏTA



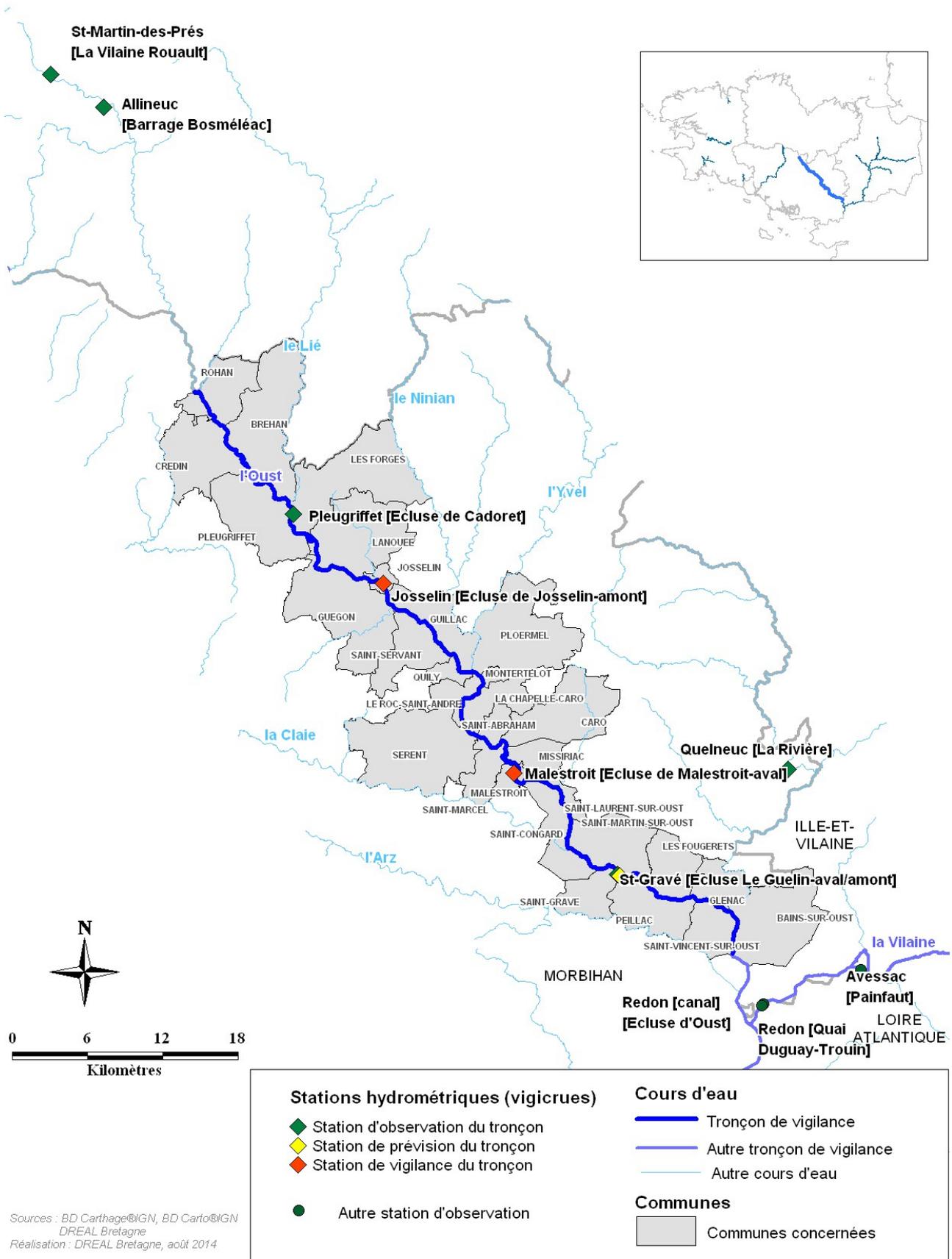
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : BLAVET



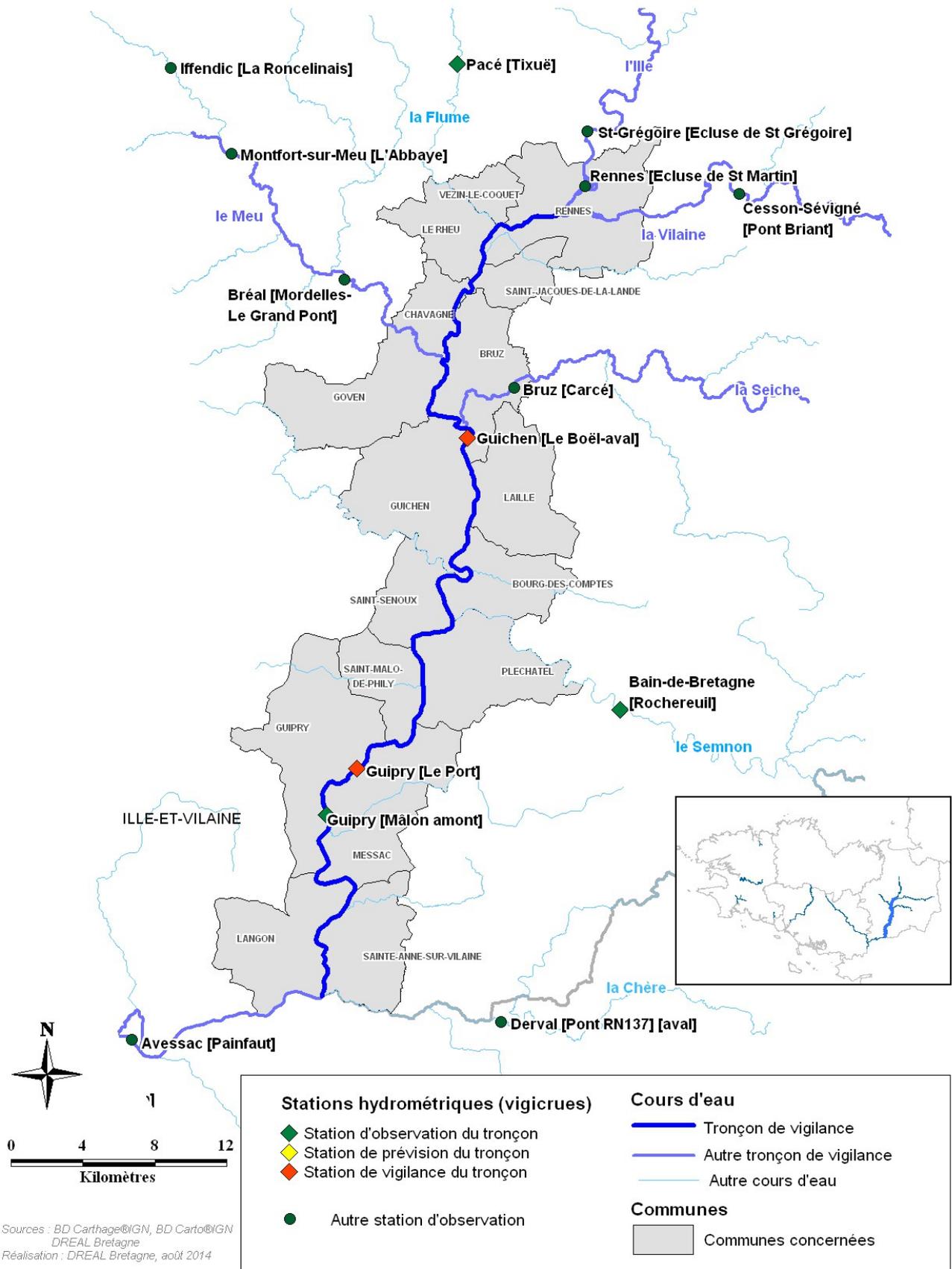
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : VILAINE AVAL



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : OUST

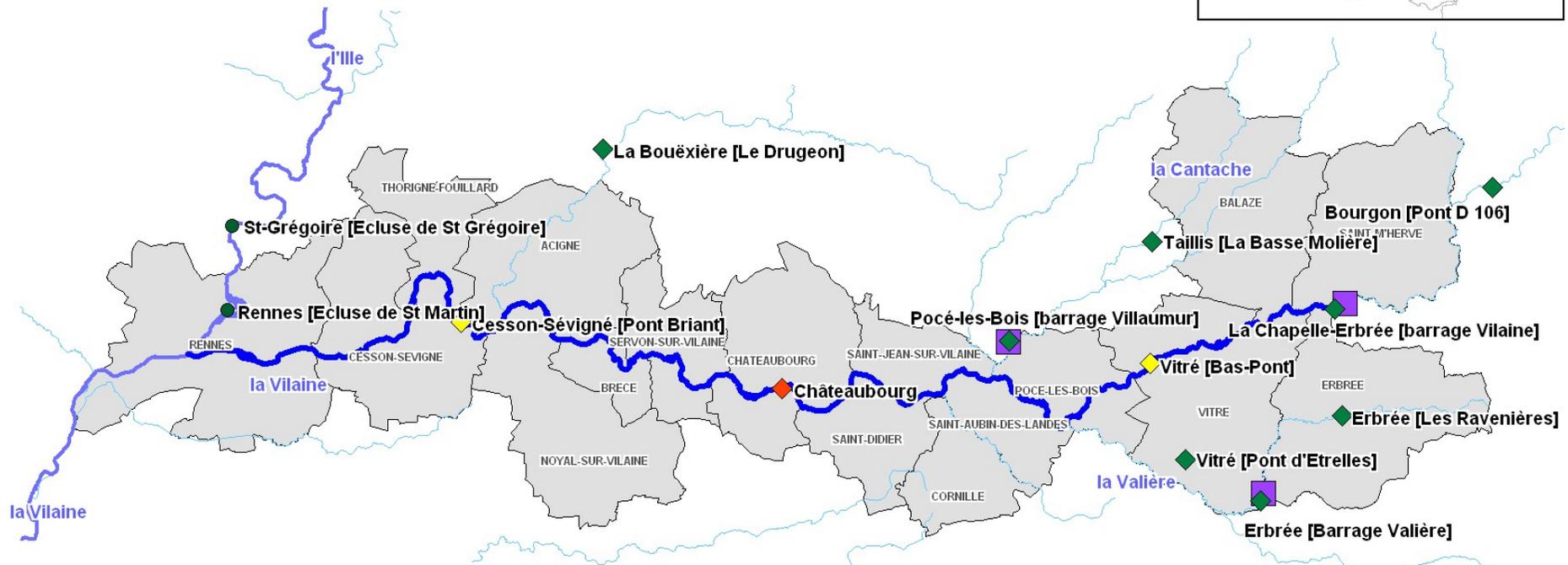
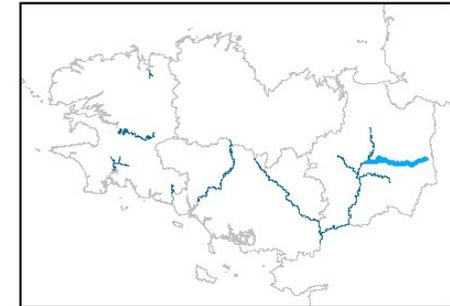


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : VILAINE MÉDIANE



Sources : BD Carthage@IGN, BD Cartho@IGN  
 DREAL Bretagne  
 Réalisation : DREAL Bretagne, août 2014

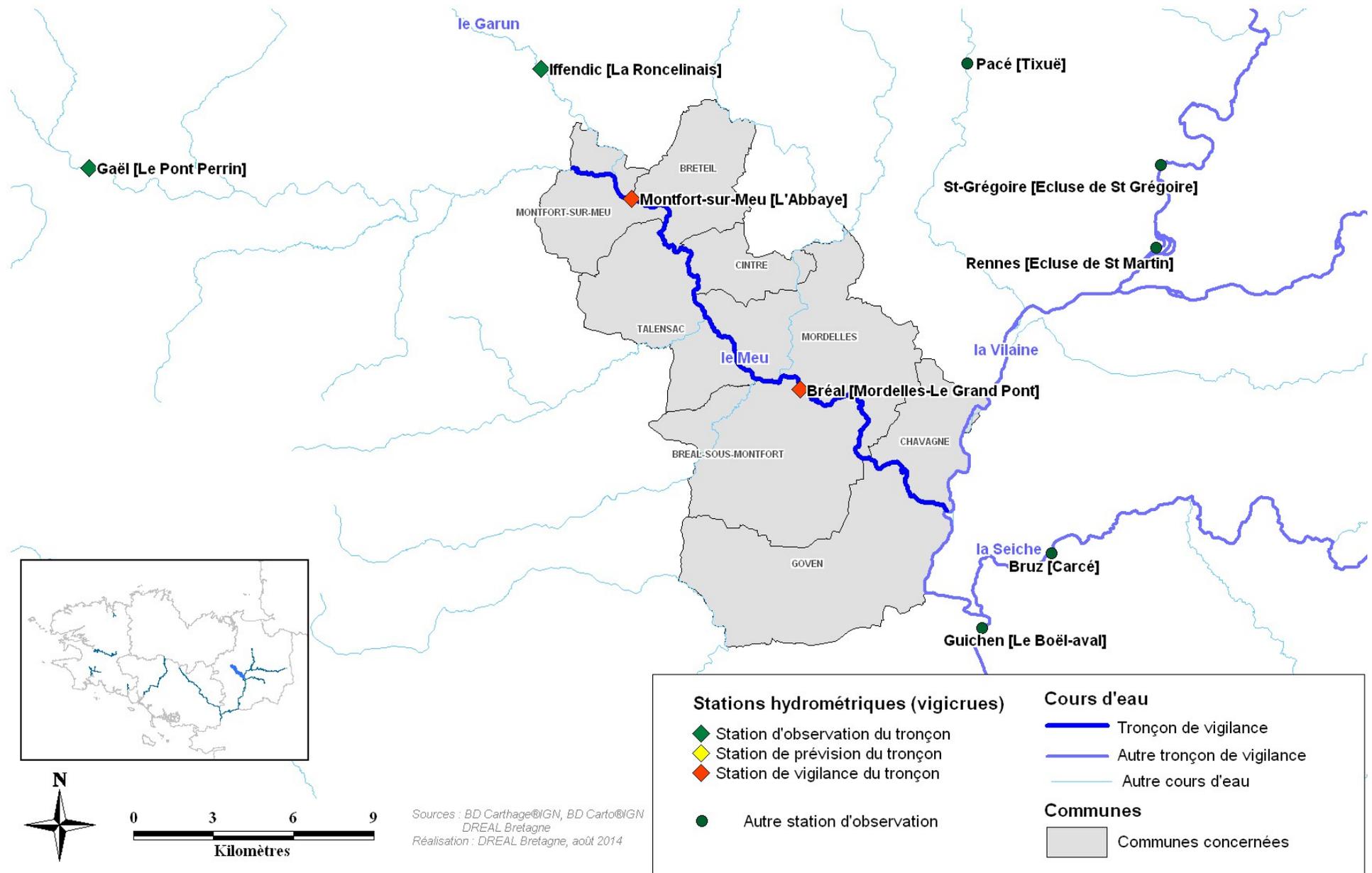
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : VILAINE AMONT



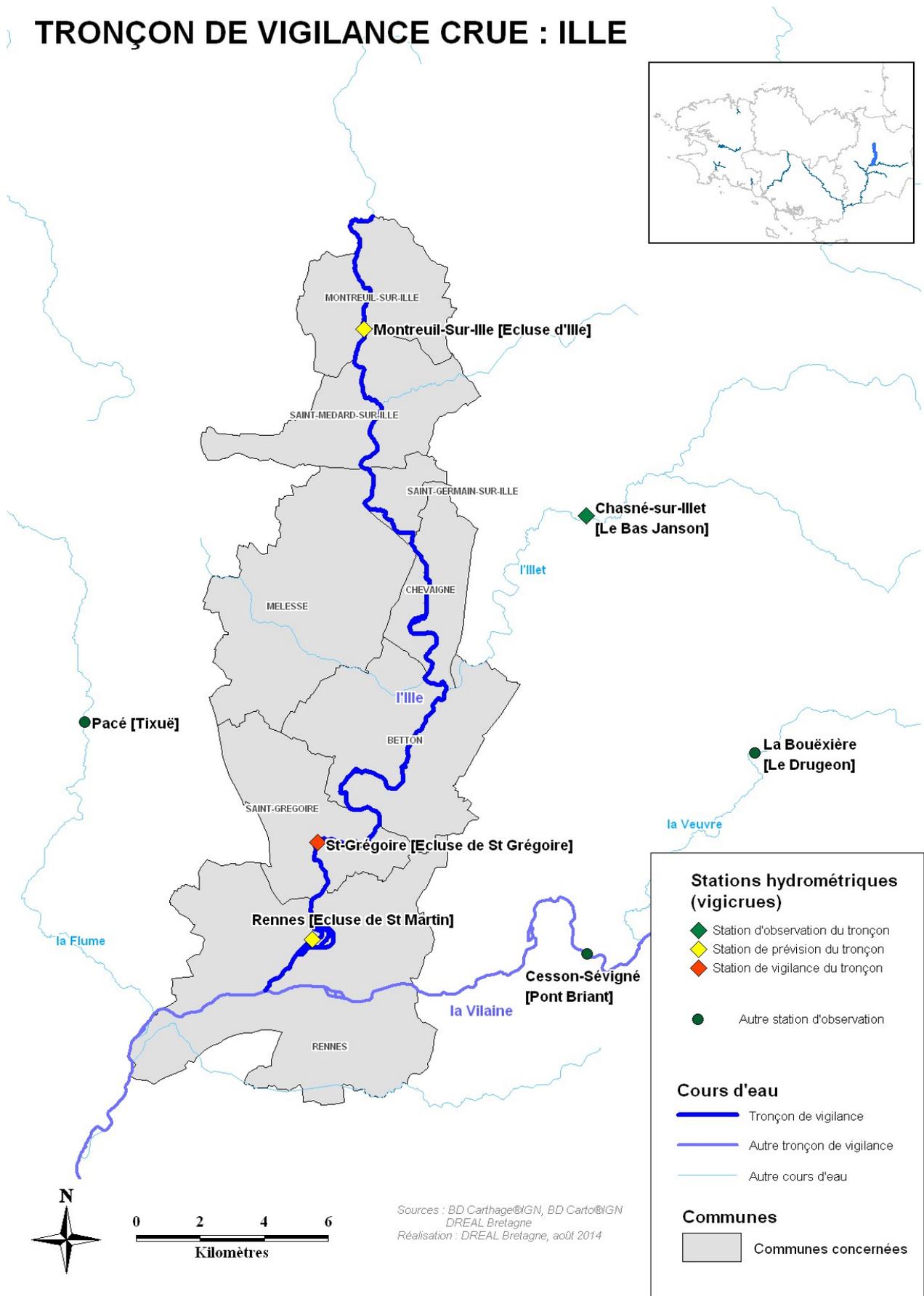
Sources : BD Carthage@IGN, BD Carto@IGN  
DREAL Bretagne  
Réalisation : DREAL Bretagne, août 2014

Stations hydrométriques (vigicrues)		Cours d'eau	
	Station d'observation du tronçon		Tronçon de vigilance
	Station de prévision du tronçon		Autre tronçon de vigilance
	Station de vigilance du tronçon		Autre cours d'eau
	Autre station d'observation		
	Ouvrage hydraulique		
		Communes	
			Communes concernées

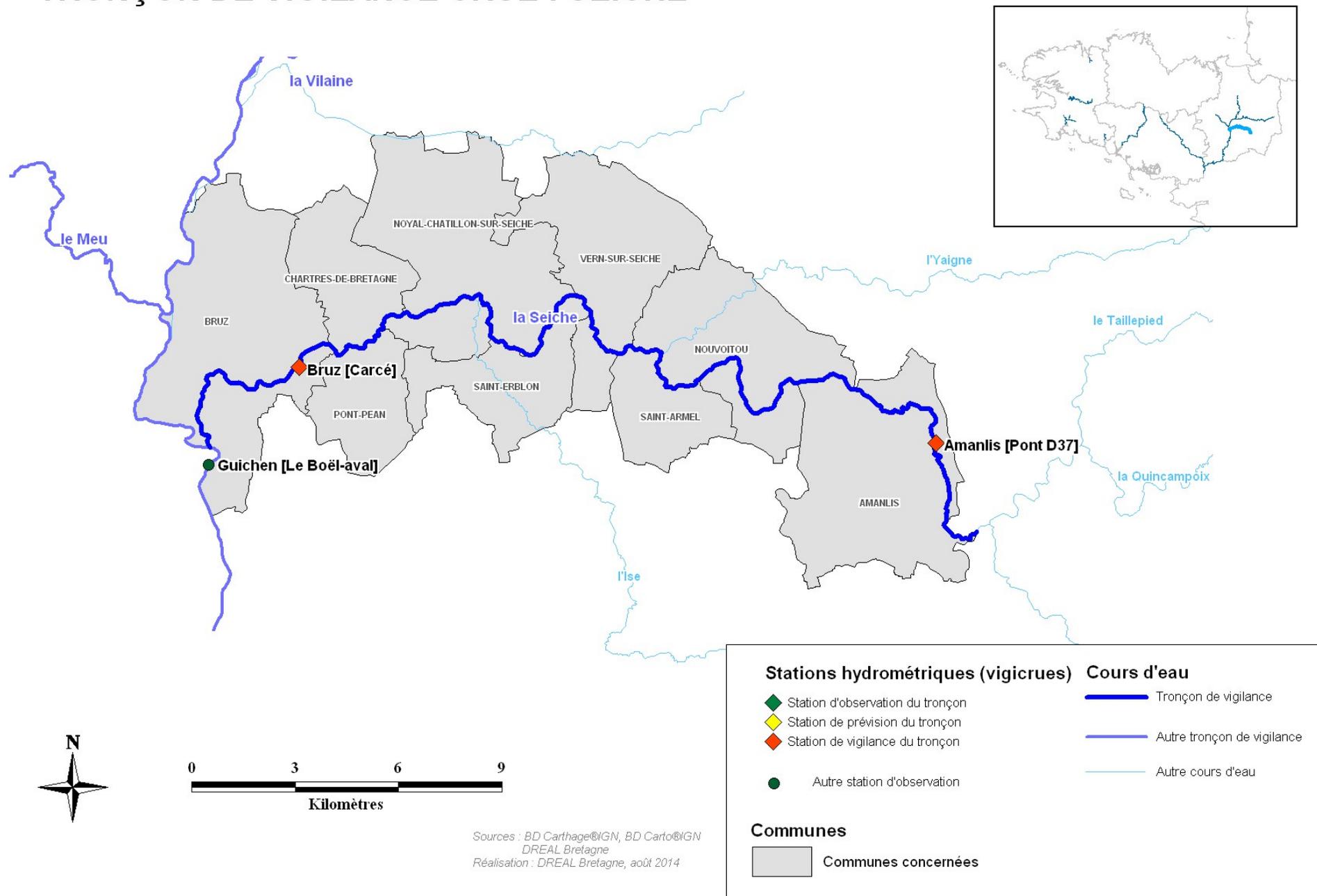
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : MEU



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : ILLE



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : SEICHE



**Annexe n°8 - Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance  
aux stations de référence**

Une station de référence (également nommée « station de vigilance ») est une station dans les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance du tronçon.

<b>Tronçon</b>	<b>Stations de vigilance</b>	<b>Page</b>
Morlaix	Place des Otages à Morlaix <i>(cote IGN 69 du zéro de l'échelle en granit : 5,02m)</i> Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes]	52
Aulne	Châteaulin [Pont routier] Port-Launay [Marégraphe Guily Glaz]	53
Odet	Quimper [Moulin-Vert] Quimper [Kervir] Quimper [Palais de Justice]	54
Laïta	Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle]	55
Blavet	Pontivy [Equipement] Languidic [Quellenec]	56
Vilaine aval	Redon [canal] Redon [Quai Duguay-Trouin]	57
Oust	Josselin [Ecluse de Josselin-amont] Malestroit [Ecluse de Malestroit-aval]	58
Vilaine médiane	Guichen [Le Boël-aval] Guipry [Le Port]	59
Vilaine amont	Châteaubourg	60
Meu	Montfort-sur-Meu [L'Abbaye] Bréal [Mordelles-Le Grand Pont]	61
Ille	St-Grégoire [Ecluse de St Grégoire]	62
Seiche	Amanlis [Pont D 37] Bruz [Carcé]	63

TRONCON : MORLAIX		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
RIVIERE de Morlaix (Queffleuth et Jarlot)		Place des Otages à Morlaix		Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes]			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quelques crues historiques	Hauteur d'inondation au dessus du point bas	Quelques crues historiques	Hauteur		
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		11 février 1974 2,00m			
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		12 décembre 2000 1,20m (coeff : 100) 24 décembre 2013 Environ 1,00m (*) <i>en cours de vérification</i>			
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		24 décembre 2013 1,90m 28 janvier 1995 1,81m			
						26 janvier 2013 0,70 m	
28 février 2010 1,60 m (coeff : 108)							
		VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

<b>TRONCON: AULNE</b>		<b>STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON</b>			
<b>RIVIERE : Aulne</b>		<b>Châteaulin [Pont routier]</b>		<b>Port Launay [Marégraphe Guily Glaz]</b>	
<b>Vigilance</b>	<b>Définition et conséquences attendues</b>	<b>Quelques crues historiques</b>	<b>Hauteur</b>	<b>Quelques crues historiques</b>	<b>Hauteur</b>
<b>ROUGE</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
<b>ORANGE</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		13 décembre 2000    3,17m (coeff : 100) 26 janvier 1995    2,91m			
		24 décembre 2013	2,39m		
<b>JAUUNE</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			
		7 février 2014    2,11m 28 décembre 1999    2,10m 28 février 2010    1,87m (coeff : 108) 17 décembre 2011    1,65m	10 mars 2008    5,44m (coeff : 106) 3 janvier 2014    5,13m (coeff : 108) 26 décembre 1999    5,07m 13 décembre 2000    5,03m (coeff : 100)		
		10 février 2001	1,39m (coeff : 112)		
<b>VERT</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>			

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : ODET RIVIERES : Odet et Steir		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quimper [Moulin-Vert]		Quimper [Kervir]		Quimper [Palais de Justice]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	nouvelle station 2012	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					
		13 décembre 2000	3,22m (coeff : 100)	13 décembre 2000	3,89m (coeff : 100)		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		7 février 2014	2,85m	15 février 1974	3,75m
		22 janvier 1995	2,45m	22 janvier 1995	3,29m		
		5 janvier 2001	2,40m	5 janvier 2001	3,25m		
		28 décembre 1999	2,38m	7 février 2014	2,76m		
		16 décembre 2011	2,15m				
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		25 janvier 2009	2,06m	28 décembre 1999	2,44m
		28 février 2010	1,86m (coeff : 108)	28 février 2010	2,09m (coeff : 108)	4 janvier 2014	3,87m (coeff : 106)
				25 janvier 2009	1,93m	31 janvier 2014	3,81m (coeff : 111)
		14 novembre 2010	1,75m	7 décembre 2006	1,76m	3 février 2014	3,75m (coeff : 106)
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>				13 janvier 2013	3,46m (coeff : 106)

**Avertissement** : d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : LAITA RIVIERES : Laita, Isole et Ellé		STATION DE REFERENCE DU TRONCON	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	<b>Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle]</b>	
		Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>  <b>Risque de crue majeure.</b>  <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b></p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	<p>13 décembre 2000 5,80m (coeff : 100)</p>
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>  <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b></p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>5 janvier 2001 4,85m  2 janvier 2014 4,71m (coeff : 107)  24 décembre 2013 4,69m  26 janvier 1995 4,48m</p>
			<p>28 février 2010 3,79m (coeff : 108)  16 décembre 2011 3,71m</p>
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>  <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b></p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>10 mars 2008 3,54m (coeff : 106)  6 mars 2007 3,32m  10 mai 2012 3,01m (coeff : 106)</p>
			<p>4 novembre 2013 2,95m (coeff : 101)</p>
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>  <b>Pas de vigilance particulière requise</b></p>	<p><i>Situation normale.</i></p>	

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : BLAVET RIVIERE : Blavet		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Pontivy [Equipement]		Languidic [Quellenec]		
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 août 1880	entre 1,80m et 2,00m		
			23 janvier 1995	1,70m	5 janvier 2001	2,20m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	8 février 2014	1,41m	26 janvier 1995	2,16m
			5 janvier 2001	1,28m	13 décembre 2000	2,00m
			28 décembre 1999	0,97m	8 février 2014	1,86m
			2 janvier 2014	0,90m	28 décembre 1999	1,48m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	16 janvier 2008	0,77m	2 janvier 2014	1,37m
			14 novembre 2010	0,56m	16 janvier 2008	1,35m
			20 décembre 2012	0,52m	21 janvier 2003	1,05m
					7 mars 2007	1,00m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>				

Barrage de Guerlédan mis en service en 1930

**Avertissement** : d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crue...

TRONCON : VILAINE AVAL RIVIERES : Vilaine et Oust			STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Redon [Canal]		Redon [Quai Duguay-Trouin]		
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>				
			6 janvier 2001 5,62m 21 janvier 1995 5,62m	23 janvier 1995 5,35m 6 janvier 2001 5,34m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	8 février 2014 5,37m	1 décembre 1910 5,04m		
			29 décembre 1999 5,17m 16 décembre 2000 5,16m	29 décembre 1999 4,91m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	26 octobre 1966 4,86m	16 décembre 2000 4,73m 10 février 2014 4,59m		
			17 janvier 2008 4,37m 1 mars 2010 4,25m (coeff 115)	4 janvier 2014 4,05m (coeff 106)		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	29 janvier 2009 4,20m 22 décembre 2012 4,19m	11 février 2013 3,64m (coeff 107)		
			Barrage d'Arzal mis en service en 1970			

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : OUST RIVIERE : Oust		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Josselin [Ecluse de Josselin- amont]		Malestroit [Ecluse de Malestroit-aval]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
				5 janvier 2001	4,04m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		5 janvier 2001	2,18m	8 février 2014	3,84m
		7 février 2014	2,15m	29 décembre 1999	3,66m
		29 décembre 1999	1,75m	1 mars 2010	3,23m
		1 mars 2010	1,62m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			
				17 janvier 2008	3,12m
		12 mars 2013	1,17m	23 mars 2001	2,85m
		17 décembre 2011	0,94m	12 mars 2013	2,43m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			
				1 janvier 2013	0,84m

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : VILAINE MEDIANE RIVIERE : Vilaine		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Guichen [Le Boël-aval]		Guipry [Le Port]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
		29 janvier 1881	5,00m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		6 janvier 2001	4,75m	6 janvier 2001	3,58m
		29 décembre 1999	4,33m	28 janvier 1881	3,56m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			
		23 janvier 1995	4,12m	29 décembre 1999	3,18m
		26 octobre 1966	3,86m	16 décembre 2000	2,79m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			
		9 février 2014	3,73m	8 février 2014	2,84m
		12 mars 2013	3,37m	3 janvier 2014	2,27m
		2 janvier 2014	3,17m	12 mars 2013	2,19m
		1 mars 2010	3,04m	1 mars 2010	2,02m
		7 mars 2007	2,32m	9 décembre 2006	1,49m

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : VILAINE AMONT RIVIERE : Vilaine		STATION DE REFERENCE DU TRONCON
Vigilance Définition et conséquences attendues		<b>Châteaubourg</b>
		Quelques crues historiques Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>  <b>Risque de crue majeure.</b>  <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b></p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>
		<p>17 novembre 1974 3,65m  26 octobre 1966 3,57m</p>
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>  <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b></p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>
		<p>29 janvier 1881 3,00m  26 mars 2001 2,80m</p>
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>  <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b></p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>
		<p>21 février 1977 2,60m  12 mars 2013 2,45m  29 décembre 1999 2,36m  27 janvier 1995 2,33m  6 janvier 2001 2,30m  15 février 2014 1,91m</p>
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>  <b>Pas de vigilance particulière requise</b></p>	<p><i>Situation normale.</i></p>
		<p>28 février 2010 1,21m</p>

Barrages (années de mise en service) : Valière (1979), Haute-Vilaine (1985) et Cantache (1995)

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : MEU RIVIERE : Meu		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Montfort-sur-Meu [L'Abbaye]		Bréal [Mordelles-Le Grand Pont]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>  Risque de crue majeure.  Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>  Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>5 janvier 2001 3,08m  28 décembre 1999 3,05m  2 janvier 2014 2,88m  28 février 2010 2,85m</p>		<p>6 janvier 2001 1,30m</p>	
		<p>16 janvier 2008 2,76m</p>		<p>9 février 2014 1,11m  15 mai 2000 1,10m</p>	
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>  Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>11 mars 2013 2,55m  27 janvier 2004 2,49m  14 décembre 2008 2,13m</p>		<p>13 novembre 2000 1,08m  3 janvier 2014 1,07m  21 janvier 1995 1,04m</p>	
		<p>11 mars 2008 1,98m</p>		<p>23 mars 2001 1,00m  26 décembre 1999 0,92m</p>	
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>  Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : ILLE RIVIERE : Ille		STATION DE REFERENCE DU TRONCON	
Vigilance Définition et conséquences attendues		<b>St Grégoire [Ecluse de St Grégoire]</b>	
		Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>            Risque de crue majeure.            Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	
	ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>            Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>            Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>15 novembre 1882 1,30m            13 novembre 2000 1,28m</p>
			<p>25 mars 2001 1,18m            25 décembre 2013 1,15m</p>
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>            Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>	<p>12 mars 2013 1,14m            16 janvier 2008 0,97m</p>
			<p>13 décembre 2000 0,70m            9 février 2014 0,67m</p>

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...

TRONCON : SEICHE RIVIERE : Seiche		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Amanlis [Pont D 37]		Bruz [Carcé]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b>  <b>Risque de crue majeure.</b>  <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b></p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b>  <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b></p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>			
ORANGE		14 février 1957	2,13m	6 janvier 2001	3,58m
		6 janvier 2001	1,74m	23 janvier 1995	3,35m
JAUNE		29 décembre 1999	1,58m	29 décembre 1999	3,33m
		27 janvier 1995	1,53m		
JAUNE		9 février 2014	1,30m	16 décembre 2000	3,07m
	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b>  <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b></p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>			
VERT		22 janvier 2012	1,23m	9 février 2014	2,95m
		12 mars 2013	1,08m	22 décembre 2012	2,61m
VERT		3 janvier 2014	1,02m		
		26 janvier 2009	0,90m	13 mars 2013	2,30m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b>  <b>Pas de vigilance particulière requise</b></p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

**Avertissement :** d'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix du niveau de vigilance, à savoir le type d'événement, l'évolution météorologique prévue, la durée de la crise...





**Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
BRETAGNE**

10 rue Maurice Fabre – CS 96515  
35065 Rennes Cedex  
Tél : 33 (02) 99 33 45 55  
Fax : 33 (02) 99 33 44 33

